



Boulevard du Havre, Abidjan
01 BP 8484 Abidjan 01

+225 27 21 75 75 75
+225 27 21 25 45 65

communication@sifca.ci
www.groupe-sifca.com/sucrivoire



PERFORMANCE DURABLE ET RESILIENCE FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

RAPPORT ANNUEL 2025

RAPPORT ANNUEL SUCRIVOIRE 2025



FILIALE DE



Sommaire

- 01 MOT DU PRÉSIDENT
- 02 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 03 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE
- 04 ORDRE DU JOUR
- 05 RAPPORT DE GESTION
- 06 RAPPORT RSE
- 07 RÉSUMÉ DU RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 08 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 09 TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Jean-Louis BILLON

Président du Conseil
d'Administration

LE MOT DU PRESIDENT

Du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

L'exercice 2025 a été celui d'une transformation profonde et assumée.

Dans un environnement marqué par des défis climatiques, opérationnels et conjoncturels inédits, SUCRIVOIRE a maintenu le cap de sa stratégie de développement en conduisant avec détermination une campagne de recalage décisive.

Ce passage de cycle, bien qu'il pèse mécaniquement sur les résultats de l'exercice, constitue le socle sur lequel repose notre trajectoire de croissance durable.

Des choix stratégiques courageux, pleinement assumés

La campagne 2024/25 a été conduite dans des conditions exceptionnellement difficiles : sécheresse sévère à Borotou, délestages électriques, tensions temporaires sur la main-d'œuvre et immobilisation logistique de 26 000 tonnes de sucre importé.

Elle a néanmoins été menée avec détermination, conformément à nos objectifs de recalage : un démarrage de campagne 2024/25 très fort, l'anticipation des coupes pour permettre de repositionner l'ensemble de nos parcelles dans les fenêtres climatiques optimales, des performances agronomiques en tonnes de sucre par hectare à la hausse en 2024/25 et 2025/26.

Des résultats affectés par des éléments non récurrents

SUCRIVOIRE enregistre un résultat net déficitaire de 6 132 millions de FCFA, contre un bénéfice de 2 591 millions de FCFA en 2024.

Cette dégradation tient cependant à une conjonction de facteurs exceptionnels, sans lien

avec la performance structurelle de la Société – tels qu'évoqués plus haut – et à des charges non récurrentes propres à 2025 dont les frais d'émission obligataire. Le résultat d'exploitation demeure quant à lui positif, +1 829 millions de FCFA en 2025, attestant de la robustesse intrinsèque de notre modèle agro-industriel.

Un contexte de marché en mutation

Sur le plan international, les prix du sucre blanc ont amorcé une phase de normalisation, reculant de 560 livres sterling par tonne en février 2025 à 427 livres en fin d'exercice, -24%, après plusieurs années de niveaux exceptionnels.

Sur le marché ivoirien, notre Société a commercialisé 137 267 tonnes, dans un environnement modérément affecté par le contexte électoral et des aléas logistiques ponctuels liés à la congestion portuaire.

Notre positionnement commercial demeure toutefois solide et notre part de marché préservée.

Une restructuration financière historique, gage de confiance

Par ailleurs, avril 2025 restera une date emblématique dans l'histoire de SUCRIVOIRE et du marché financier régional : nous avons réalisé avec succès la première émission d'obligations convertibles admise à la cote de la BRVM, pour un montant de 36 milliards de FCFA, intégralement souscrit par les investisseurs.

Complétée par le reprofilage de notre emprunt syndiqué, cette opération consolide durablement notre assise financière et témoigne avec éloquence de la confiance que les marchés placent dans nos fondamentaux et notre vision.

Des bases solides pour une reprise durable

Avec 21 651 millions de FCFA investis en 2025 et des taux de replantation importants, les fondements d'une reprise robuste sont établis.

Le début de campagne 2025/26 confirme d'ores et déjà cette dynamique positive, avec des rendements agronomiques et industriels supérieurs à nos objectifs.

Avec 78 856 tonnes de sucre produites en 2024/25, les conditions sont désormais réunies pour une montée en puissance vers les 90 000 tonnes sur la campagne 2025/26.

Nous abordons donc l'exercice 2026 avec confiance et la conviction d'un retour franc et durable à la rentabilité.

Chers Actionnaires,

2025 a été une année exigeante, mais résolument bâtitresse.

Elle a démontré la capacité de SUCRIVOIRE à traverser les turbulences sans dévier de sa trajectoire stratégique.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous exprime notre profonde gratitude pour la confiance renouvelée que vous nous témoignez, et adresse nos sincères remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement exemplaire et leur dévouement sans faille dans des circonstances très contraignantes.

Jean-Louis **BILLON**
Président du Conseil d'Administration

Champs de Canne à Sucre



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 / 12 / 2025



Président



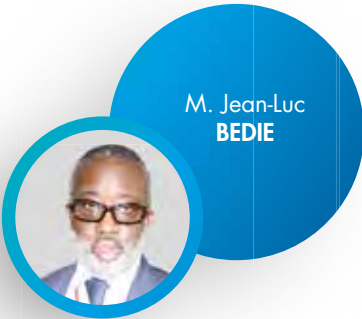
Administrateur



Administrateur



Administrateur



Administrateur



Administrateur



Adm. Représentant
Sifcom



Adm. Représentant
SIFCA

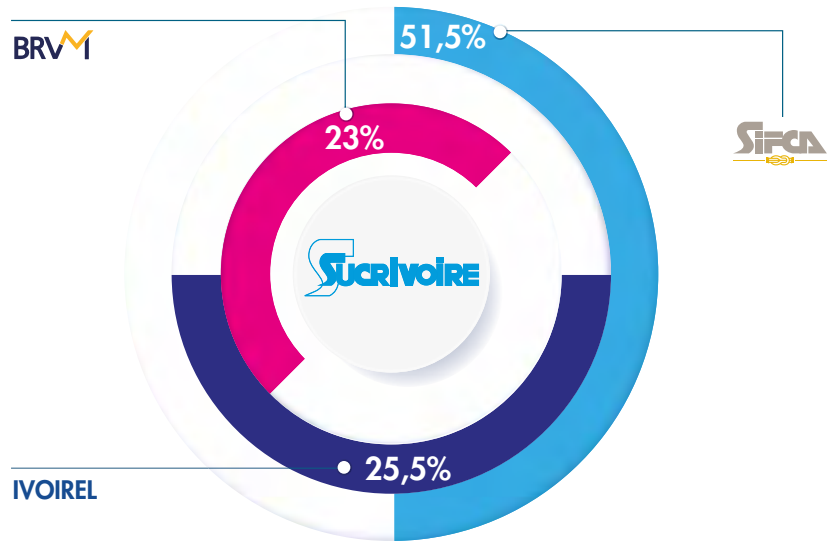
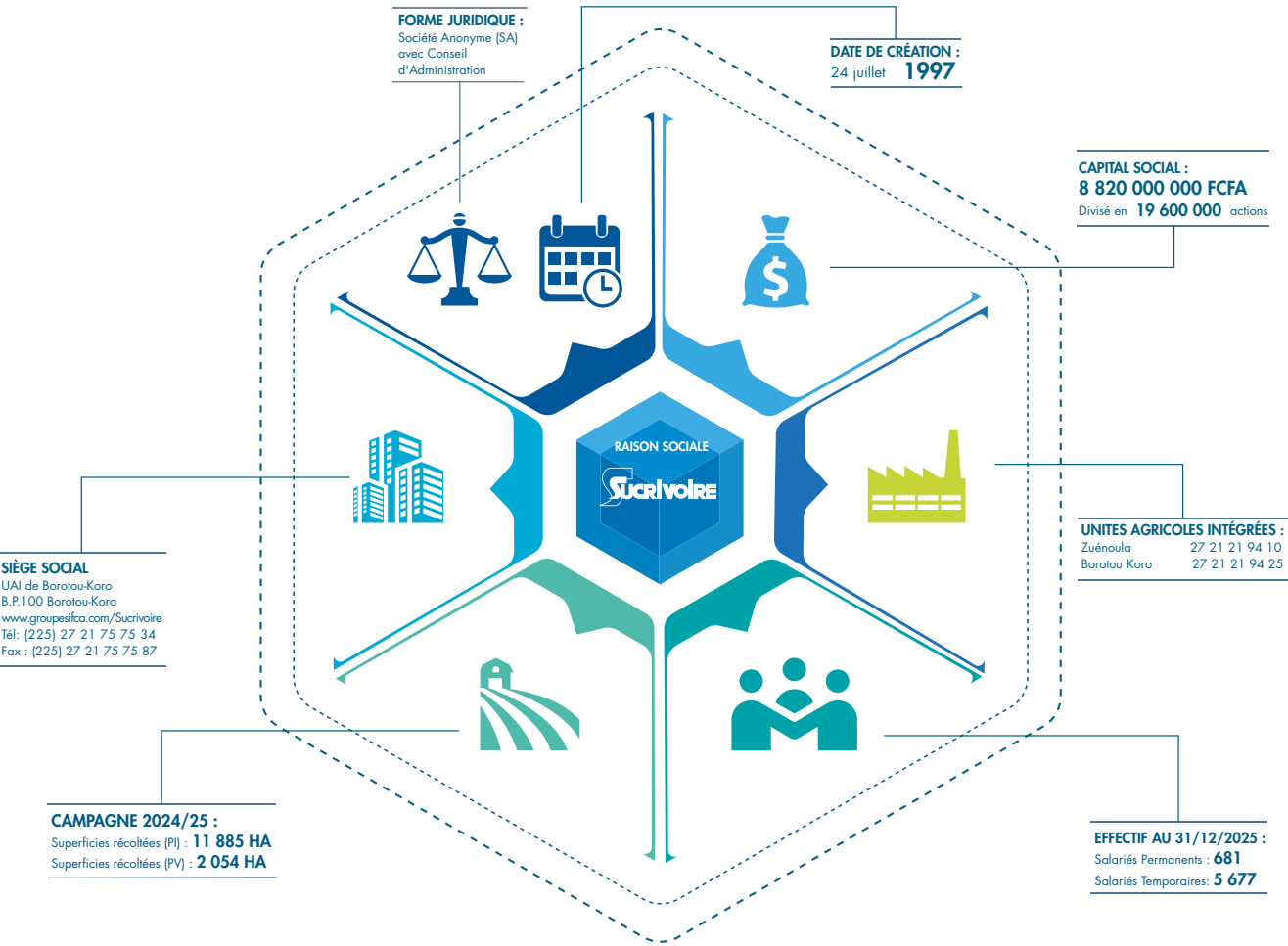


Adm. Représentant
IMMORIV



PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Fiche Signalétique Au 31/12/2025



LOCALISATION DES SITES SUCRIVOIRE

Empreinte Géographique



ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026

- 1 ■ Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des états financiers établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 2 ■ Présentation des rapports des Commissaires Aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 3 ■ Présentation du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- 4 ■ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon le SYSCOHADA et quitus aux Administrateurs ;
- 5 ■ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 6 ■ Approbation des conventions réglementées ;
- 7 ■ Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 8 ■ Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 9 ■ Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- 10 ■ Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- 11 ■ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2025

Du Conseil d'Administration

I - Faits marquants de l'exercice 2025

1.1 - Environnement international et cours mondial du sucre

En 2025, le marché international du sucre a connu une phase de normalisation après les niveaux élevés observés lors des exercices précédents.

Les cours du sucre blanc ont d'abord progressé, passant d'environ 507 livres sterling par tonne en début d'année à un pic de 560 livres en février, avant d'entamer une correction progressive jusqu'à 408 livres en novembre, puis de se stabiliser autour de 427 livres en fin d'exercice.

Cette évolution reflète principalement le retour à une situation d'excédent mondial de l'offre.

La hausse de la production a été dominée par le Brésil (environ 44 millions de tonnes), soutenu par une forte capacité exportatrice, ainsi que par la reprise de l'Inde (plus de 30 millions de tonnes), portée par des conditions climatiques favorables.

La Thaïlande, troisième producteur mondial, a également contribué au renforcement de l'offre mondiale avec une production supérieure à 10 millions de tonnes.

Dans ce contexte, les exportations mondiales, après un niveau record en 2024, ont amorcé une phase de stabilisation en 2025, sous l'effet combiné d'une moindre disponibilité exportable en Inde et d'un ajustement des volumes brésiliens, tout en restant historiquement élevées.

La demande, notamment européenne, est demeurée modérée, tandis que les marchés ont été influencés par des facteurs conjoncturels tels que les positions spéculatives et certains aléas climatiques affectant les perspectives de production.

Dans l'ensemble, 2025 confirme la poursuite du cycle de normalisation engagé en 2024, avec des prix se stabilisant à des niveaux inférieurs aux récents pics, mais toujours supérieurs aux moyennes historiques d'avant 2021.

1.2 - Marché national et vente de sucre

La demande nationale en sucre pour l'année 2025 est estimée à 305 000 tonnes.

Elle a été légèrement affectée par un contexte d'incertitudes conjoncturelles observé au cours du dernier trimestre 2025.

Cette demande a été globalement couverte par la production de l'industrie sucrière locale, complétée par des importations destinées à répondre aux besoins résiduels du marché.

Les ventes réalisées par SUCRIVOIRE en 2025 se sont élevées à 137 267 tonnes, en recul par rapport aux 142 639 tonnes de 2024.

Cette baisse de 3,8% s'explique notamment par la réception tardive de sucre roux importé en intercampagne.

Cette situation a entraîné un ralentissement des ventes de SUCRIVOIRE, se reflétant par une accumulation significative des stocks en fin d'exercice.

1.3 - Événements marquants de l'exercice 2025 : restructuration financière

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de sa structure financière et de diversification de ses sources de financement, SUCRIVOIRE a réalisé en avril 2025 avec succès l'émission d'un emprunt obligataire convertible de 36 milliards de FCFA, intitulé **"SUCRIVOIRE SA 8,55% 2025-2031"**.

Cette opération, structurée et placée par Hudson & Cie en qualité d'arrangeur et chef de file, constitue le premier emprunt obligataire convertible admis à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Elle inaugure ainsi une nouvelle classe d'instruments financiers au sein de l'espace UEMOA et marque une étape structurante dans le développement des marchés de capitaux régionaux.

L'innovation financière réalisée avec le soutien du Groupe SIFCA illustre la volonté de mobiliser des instruments modernes afin de soutenir durablement le développement des activités agricoles et agro-industrielles en Côte d'Ivoire.

Elle contribue à diversifier les sources de financement, à optimiser sa structure de capital et à accompagner ses investissements stratégiques dans un contexte de transformation et de consolidation de ses activités.

Intégralement souscrite, l'opération témoigne de la confiance des investisseurs dans les perspectives de développement de SUCRIVOIRE.

Par ailleurs, la société a procédé au reprofilage de son emprunt syndiqué, dont la Société Ivoirienne de Banque (SIB) est chef de file, permettant d'allonger la maturité de sa dette et de mieux équilibrer le processus de restructuration financière engagé par SUCRIVOIRE.

Ces opérations contribuent à aligner la structure financière de la société avec la dynamique de ses investissements réalisés et à venir et la croissance attendue de sa production locale.

II - Situation de la société et activités au cours de l'exercice 2025

2.1 - Activités, performances agricoles et industrielles

2.1.1 - Superficies récoltées et plantées

■ Campagne 2024/25

La campagne 2024/25 poursuivait un double objectif

1) Repositionner les récoltes dans les fenêtres climatiques optimales (novembre à avril à Borotou et fin octobre à mars à Zuénoula) afin de sécuriser les performances agronomiques dès la campagne 2025/26.

2) Évaluer les capacités industrielles des usines de Borotou et de Zuénoula, en vue de valider leur performance opérationnelle et la fiabilité des installations à l’issue des investissements réalisés durant l’intercampagne 2024.

En raison de la clôture tardive de la campagne précédente (10 juin 2024 à Borotou ; 27 avril 2024 à Zuénoula), les récoltes ont été avancées avant le seuil optimal de maturité de 12 mois, afin d’amorcer le recalage du cycle cultural.

La campagne 2024/25 s’est déroulée dans un contexte climatique globalement difficile, marqué par une sécheresse sévère ayant affecté les deux sites de production.

Si Zuénoula a bénéficié de conditions relativement plus favorables, Borotou a subi les effets d’un déficit hydrique exceptionnel qui a profondément influencé le déroulement et les résultats de la campagne.

À Zuénoula, la campagne s’est ouverte le 25 octobre 2024 dans des conditions globalement favorables, malgré un épisode de forte pluviométrie en début de période. Les indicateurs de récolte, de transport et de broyage ont culminé à des niveaux records en novembre et décembre 2024, permettant de clôturer la campagne dès le 23 mars 2025. La politique d’anticipation des coupes a néanmoins pesé sur les rendements : les cannes irriguées et les parcelles pluviales hors vierges ont été récoltées respectivement à 11,2 et 11,3 mois, soit en deçà de l’âge optimal de maturité de 12 mois.

À Borotou, la campagne s’est ouverte le 7 novembre 2024 dans un contexte de sécheresse sévère. Les opérations ont été conduites à un rythme soutenu, portées par de solides performances en récolte, transport et broyage industriel.

Paradoxalement, la sécheresse extrême a initialement eu un effet favorable : la diminution de la teneur en eau des cannes a réduit leur poids tout en améliorant les rendements d’extraction, compensant ainsi la baisse des rendements en tonnes de canne par hectare observée en début de campagne.

À partir de la mi-janvier 2025, la situation s’est cependant dégradée de manière significative. Les parcelles pluviales, fortement éprouvées par le déficit hydrique, et les parcelles irriguées, dont les apports en eau se sont révélés insuffisants face à une évapotranspiration record, ont subi des chutes de rendements exceptionnelles, accentuées par un âge de récolte délibérément jeune.

Cette conjonction de facteurs a conduit à une clôture anticipée de la campagne le 7 avril 2025. L’anticipation des coupes, assumée délibérément en vue de replacer l’ensemble des parcelles dans la fenêtre climatique optimale et à l’âge de maturité de 12 mois dès la campagne 2025/26, s’est traduite par des âges de récolte de 10,5 mois pour les cannes irriguées et de 10,6 mois pour les parcelles pluviales hors vierges.

Les replantations :

SUCRIVOIRE - Récolte et Replantation parcelles industrielles	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	en quantité	en %
						(in quantity)	(in %)
Borotou (Borotou)	7 029	6 235	6 174	6 072	6 353	281	5%
Zuénoula (Zuénoula)	6 819	6 450	6 343	6 216	5 532	-685	-11%
Total superficies récoltées (ha)	13 848	12 685	12 517	12 289	11 885	-404	-3%
Borotou (Borotou)	2 015	2 035	1 343	1 424	1 803	379	27%
Zuénoula (Zuénoula)	1 098	1 009	738	1 656	2 122	466	28%
Total superficies replantées (ha)	3 113	3 044	2 082	3 080	3 925	845	27%
Borotou (Borotou)	29%	33%	22%	23%	28%	5%	
Zuénoula (Zuénoula)	16%	16%	12%	27%	38%	15%	
Taux de retournement (%)	22%	24%	17%	25%	33%	8%	

Les superficies industrielles récoltées dans les UAI de SUCRIVOIRE lors de la campagne 2024/25 ont diminué de 3% par rapport à la campagne précédente, avec des évolutions contrastées selon les sites : une hausse de 5% à Borotou et une baisse de 11% à Zuénoula.

Cette diminution à Zuénoula s’explique principalement par la mobilisation accrue de parcelles irriguées pour la production de boutures (497 hectares), dans le cadre de l’intensification du programme de replantation. Elle résulte également d’un niveau plus élevé de retournement des parcelles pluviales en 2024, supérieur de 188 hectares à celui de 2023, dont la récolte est décalée et intervient lors de la campagne 2025/26.

La replantation réalisée au cours de la campagne 2024/25 a été particulièrement soutenue, atteignant 28% à Borotou et 38% à Zuénoula. Cet effort d’investissement vise à rattraper le retard accumulé dans les retournements de parcelles à Zuénoula au cours des campagnes 2020/21, 2021/22 et 2022/23, et à améliorer les rendements agricoles dès la campagne 2025/26.

Les superficies récoltées :

Var. 24/25 vs 23/24

SUCRIVOIRE - Superficies Récoltées	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	Var. 24/25 vs 23/24	
						en quantité	en %
						(in quantity)	(in %)
Borotou (Borotou)	7 029	6 235	6 174	6 072	6 353	281	5%
Zuénoula (Zuénoula)	6 819	6 450	6 343	6 216	5 532	-685	-11%
Total superficies récoltées (ha)	13 848	12 685	12 517	12 289	11 885	-404	-3%
Borotou (Borotou)	4 344	4 111	4 172	4 106	4 215	109	3%
Zuénoula (Zuénoula)	3 494	3 595	3 912	4 107	3 768	-340	-8%
Dont total superficies récoltées IRRIGUÉES (ha)	7 838	7 706	8 084	8 214	7 982	-232	-3%
Borotou (Borotou)	-	-	205	243	354	112	46%
Zuénoula (Zuénoula)	204	200	67	397	380	-17	-4%
Dont total superficies récoltées ASSISTÉES (ha)	204	200	272	639	734	95	15%
Borotou (Borotou)	2 685	2 124	1 798	1 723	1 784	60	3%
Zuénoula (Zuénoula)	3 121	2 655	2 364	1 712	1 384	-328	-19%
Dont total superficies récoltées PLUVIALES (ha)	5 806	4 779	4 162	3 436	3 168	-268	-8%

Les superficies récoltées ont totalisé 11 885 hectares, contre 12 289 hectares lors de la campagne précédente, soit une baisse de 404 hectares (-3%).



2.1.2 - Production de cannes et de sucre

Production de cannes industrielles

Var. 24/25 vs 23/24

SUCRIVOIRE - Superficies récoltées Plantations industrielles	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	Var. 24/25 vs 23/24	
						en quantité	en %
						(in quantity)	(in %)
Borotou (Borotou)	7 029	6 235	6 174	6 072	6 352	280	5%
Zuénoula (Zuénoula)	6 819	6 450	6 343	6 216	5 532	-685	-11%
Total superficies Récoltées (ha)	13 848	12 685	12 517	12 289	11 885	-404	-3%
Borotou (Borotou)	463 166	434 881	462 038	457 787	423 024	-34 764	-8%
Zuénoula (Zuénoula)	442 319	414 132	390 011	361 963	369 303	7 340	2%
Total Cannes Récoltées (t)	905 485	849 013	852 049	819 750	792 326	-27 424	-3%
Borotou (Borotou)	66	70	75	75	67	-9	-12%
Zuénoula (Zuénoula)	65	64	61	58	67	9	15%
Rendements Agricoles (t/ha)	65	67	68	67	67	0	0%

La récolte des parcelles industrielles dans les UAI de SUCRIVOIRE a enregistré une baisse de 27 424 tonnes (-3%) par rapport à la campagne précédente, avec des rendements globalement stables par rapport à la campagne 2023/24.

Borotou : La campagne 2024/25 a été marquée par une sécheresse historique et une récolte anticipée pour repositionner les parcelles irriguées dans la fenêtre optimale de novembre à mars.

La quantité récoltée a ainsi diminué de 8%, conséquence directe d’une baisse des rendements de 12%, malgré une augmentation de la superficie de 5%.

Zuénoula : La quantité de canne récoltée a progressé de 2%, portée par une hausse des rendements de 15%, compensant la réduction de 11% des superficies récoltées.

Pour la campagne 2025/26, une sécheresse plus modérée à Borotou, combinée à la récolte des parcelles à un âge de 12 mois dans les fenêtres optimales (novembre-mars à Zuénoula et novembre-avril à Borotou), favorisera une amélioration des rendements.

Production de canne des Coopératives

SUCRIVOIRE - Production de canne à sucre par les Coopératives CANVI	Var. 24/25 vs 23/24					
	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	en quantité
						(in quantity)
Borotou (Borotou)	1 900	1 659	1 555	923	735	-187
Zuénoula (Zuénoula)	1 869	1 927	1 745	1 525	1 319	-206
Total superficies récoltées (ha)	3 769	3 586	3 300	2 448	2 054	-394
Borotou (Borotou)	57 401	50 507	50 770	33 021	23 425	-9 596
Zuénoula (Zuénoula)	71 966	61 748	51 086	47 108	46 623	-485
Total Cannes Récoltées (t)	129 367	112 255	101 856	80 129	70 048	-10 081
Borotou (Borotou)	30	30	33	36	32	-4
Zuénoula (Zuénoula)	39	32	29	31	35	4
Rendements Agricoles (t/ha)	34	31	31	33	34	1

La récolte des parcelles des coopératives fournisseuses, situées en dehors des périmètres des UAI de SUCRIVOIRE, a enregistré une baisse de 10 081 tonnes (-13%) par rapport à la campagne précédente.

Cette diminution s’explique principalement par la réduction de 394 hectares (-16%) des superficies récoltées, liée à un retournement plus important qu’en 2023, réalisé entre juillet et octobre 2024.

Ce renouvellement visait à restaurer les parcelles dont les rendements avaient fortement chuté lors de la campagne 2023/24. Les rendements ont progressé de 4 %.

Production totale de canne à sucre

SUCRIVOIRE - Production de canne à sucre (industrielle + CANVI)	Var. 24/25 vs 23/24					
	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	en quantité
						(in quantity)
Borotou (Borotou)	8 929	7 894	7 729	6 995	7 088	93
Zuénoula (Zuénoula)	8 688	8 377	8 088	7 741	6 851	-890
Total superficies récoltées (ha)	17 617	16 271	15 817	14 736	13 939	-798
Borotou (Borotou)	520 567	485 388	512 808	490 809	446 449	-44 360
Zuénoula (Zuénoula)	514 285	475 880	441 097	409 071	415 926	6 855
Total Cannes Récoltées (t)	1 034 852	961 268	953 905	899 879	862 374	-37 505
Borotou (Borotou)	58	61	66	70	63	-7
Zuénoula (Zuénoula)	59	57	55	53	61	8
Rendements Agricoles (t/ha)	59	59	60	61	62	1

Au total, en combinant les parcelles industrielles de SUCRIVOIRE et les parcelles des coopératives CANVI, les superficies récoltées lors de la campagne 2024/25 ont diminué de 798 hectares (-5%).

Cette baisse s’explique principalement par une affectation accrue de parcelles irriguées aux pépinières, ainsi que par un volume de parcelles pluviales et CANVI retournées en 2024 supérieur à celui des parcelles replantées en 2023, qui ne rentreront en production qu’au cours de la campagne 2024/25.

Malgré une légère progression des rendements de 1 %, celle-ci n’a pas suffi à compenser la baisse des superficies récoltées. La production totale de canne a ainsi reculé de 37 505 tonnes (-4%), compromettant la clôture optimale de la campagne et entraînant un impact direct sur les résultats de l’année civile 2025.

Production totale de sucre

SUCRIVOIRE - Production de canne à sucre (industrielle + CANVI)	Var. 24/25 vs 23/24					
	20/21	21/22	22/23	23/24	24/25	en quantité
						(in quantity)
Borotou (Borotou)	8 929	7 894	7 729	6 995	7 088	93
Zuénoula (Zuénoula)	8 688	8 377	8 088	7 741	6 851	-890
Total superficies récoltées (ha)	17 617	16 271	15 817	14 736	13 939	-797
Borotou (Borotou)	526 752	508 334	486 593	475 471	444 973	-30 498
Zuénoula (Zuénoula)	512 597	494 359	421 172	390 239	414 198	23 959
Total Cannes broyées (t)	1 039 349	1 002 693	907 765	865 710	859 171	-6 539
Borotou (Borotou)	11,55	10,92	10,66	10,83	11,93	1,09
Zuénoula (Zuénoula)	11,12	11,43	10,54	10,67	11,13	0,46
Richesses Usine (%)	11,34	11,17	10,60	10,76	11,54	0,79
Borotou (Borotou)	-2,33	-2,40	-2,70	-2,38	-2,12	0,26
Zuénoula (Zuénoula)	-2,29	-2,33	-2,38	-2,28	-2,63	-0,36
Pertes Usines (%)	-2,31	-2,37	-2,55	-2,33	-2,37	-0,03
Borotou (Borotou)	9,22	8,52	7,96	8,45	9,81	1,36
Zuénoula (Zuénoula)	8,83	9,10	8,16	8,39	8,50	0,11
Rendements Usines (%)	9,03	8,81	8,05	8,43	9,18	0,75
Borotou (Borotou)	48 548	43 318	38 724	40 194	43 647	3 453
Zuénoula (Zuénoula)	45 280	45 006	34 372	32 753	35 208	2 455
Total Sucre Produit (t)	93 828	88 324	73 096	72 947	78 856	5 908
Borotou (Borotou)	5,44	5,49	5,01	5,75	6,16	0,41
Zuénoula (Zuénoula)	5,21	5,37	4,25	4,23	5,14	0,91
Tonne sucre/Hectare	5,33	5,43	4,62	4,95	5,66	0,71

■ Évolution de la production de sucre – Campagne 2024/25 vs 2023/24

La campagne 2024/25 se caractérise par une légère baisse des volumes de canne broyée (-1%), compensée par une amélioration des performances industrielles, conduisant à une hausse de la production totale de sucre de 5 909 tonnes (+8%), à 78 856 tonnes contre 72 947 tonnes en 2023/24.

Cette performance intervient dans un contexte agronomique contraint, marqué notamment par :

- Des récoltes précoces (10,5 à 11,3 mois selon les sites et types de canne),
- Une sécheresse sévère à Borotou ayant entraîné une baisse de rendement d'environ 12%,
- Et une légère contraction des volumes de canne broyée (-1%).

■ Campagne 2024/25 : facteurs clés et effets sur les résultats de l'exercice 2025

La progression annuelle de la production doit être appréciée à la lumière d'un effet de décalage significatif entre périodes comptables. La campagne 2024/25, dont l'essentiel de la production s'est concentré sur le second semestre 2024, a généré une répartition asymétrique de la création de valeur entre les deux exercices :

Période de comparaison	Variation
2ème semestre 2024 vs 2ème semestre 2023	+15 148 tonnes de sucre
1er semestre 2025 vs 1er semestre 2024	-9 239 tonnes de sucre

Ce décalage ne reflète pas une dégradation de la performance intrinsèque de la Société, mais traduit une redistribution temporelle de la production entre exercices : la campagne 2024/25 a massivement contribué aux résultats de l'exercice 2024, au détriment mécanique de l'exercice 2025. Ce phénomène est appelé à se résorber dès la campagne 2025/26, dont le recalage du cycle cultural dans les fenêtres climatiques optimales permettra un étalement plus équilibré de la production sur les deux semestres.

■ Performance agronomique

Les indicateurs agronomiques confirment une amélioration structurelle des rendements :

- +11% de ts (tonne sucre) /ha au 2ème semestre 2024 vs 2023
- +9% au 1er semestre 2025 vs 2024
- soit une progression globale du rendement de 4,95 à 5,66 TS/ha (+14%) sur la période 2023/24 à 2024/25

2.1.3 - Évolution des activités au cours de l'exercice 2025

■ Contexte général

L'exercice 2025 s'inscrit dans un environnement marqué par des aléas climatiques défavorables, des perturbations énergétiques ainsi qu'un contexte national caractérisé par la tenue des élections présidentielles, ayant induit une prudence accrue des acteurs économiques. La campagne 2024/25 a également été impactée par une sécheresse significative à Borotou-Koro, des délestages électriques et la mise en œuvre d'un ajustement du cycle cultural visant à optimiser l'âge des cannes à compter de la campagne 2025/26. Ces éléments ont eu un impact défavorable sur la performance du premier semestre 2025.

■ Activité du 1er semestre 2025

La durée de campagne, comparativement au 1er semestre 2024, a été réduite de 34% (Borotou et Zuénoula combinés), entraînant une baisse des volumes broyés de 25% à 472 699 tonnes. La production de sucre s'établit à 44 058 tonnes, en retrait de 17% par rapport au premier semestre 2024, malgré une amélioration du rendement industriel à 9,32% (+9%).

Cette évolution résulte principalement :

- Du décalage de la campagne de production,
- Des conditions climatiques défavorables (sécheresse à Borotou-Koro),
- Des perturbations liées aux délestages électriques,
- Et de l'ajustement agronomique du cycle cultural.

■ Intercampagne 2025

La fin anticipée de la campagne a conduit à la mise en œuvre d'importations de sucre roux pour un volume total de 37 726 tonnes, afin de sécuriser l'approvisionnement du marché. Toutefois, la congestion portuaire et diverses contraintes logistiques ont retardé la mise à disposition effective de 26 000 tonnes, désormais réceptionnées entre octobre et décembre 2025. Cette situation a entraîné une augmentation temporaire des stocks ainsi qu'une immobilisation de trésorerie sur la période concernée.

■ Activité du 2ème semestre 2025 (campagne 2025/26)

La campagne de broyage 2025/26 a débuté après les élections présidentielles, le 28 octobre 2025 à Zuénoula et le 30 octobre à Borotou-Koro, dans un contexte opérationnel particulier. La forte mobilisation observée durant la période électorale a entraîné une baisse significative de la disponibilité de la main-d'œuvre agricole (-19% de coupeurs de canne), retardant le démarrage effectif de la campagne après le 25 octobre 2025 et affectant les cadences de récolte. Cette situation a toutefois été partiellement compensée par un bon potentiel agronomique des cannes, notamment en termes de rendement à l'hectare.

Dans ce contexte, la canne broyée s'établit à 375 112 tonnes (-3% vs 2ème semestre 2024) et la production de sucre à 32 827 tonnes (-6%), pour un rendement industriel global de 8,75%. La baisse des volumes de canne broyée résulte principalement de la contraction des superficies récoltées (-14%), directement liée aux tensions sur la main-d'œuvre. Cet effet a été partiellement compensé par une amélioration notable des performances agronomiques, avec un rendement moyen en hausse de 13%, passant de 6,21 TS/ha au 2ème semestre 2024 à 6,79 TS/ha au 2ème semestre 2025.

En conséquence, la contraction des volumes de canne demeure limitée (-3%).

Sur le plan industriel, le taux d'extraction recule légèrement (-0,26 point), impacté par les contraintes de cadence et un incident à la chaudière à Borotou le mois de décembre 2025, entraînant une baisse de la production de sucre de 6%.

L'ensemble de ces éléments traduit une résilience des performances agronomiques, permettant de limiter l'impact des contraintes opérationnelles, malgré une dégradation modérée des performances industrielles.

2.1.4 - Productions annuelles (Janvier / Décembre)

Production de canne à sucre

SUCRIVOIRE - Production de canne à sucre (industrielle + CANVI)	2021	2022	2023	2024	2025	Var. 2025 vs 2024	
						en quantité	en %
						(in quantity)	(in %)
Borotou (Borotou)	422 287	367 294	434 696	539 581	417 809	-121 772	-23%
Zuénoula (Zuénoula)	457 909	422 656	421 919	419 597	362 332	-57 265	-14%
Sous-total Canne Plantations Industrielles (t)	880 196	789 950	856 615	959 178	780 141	-179 037	-19%
Borotou (Borotou)	72 631	52 395	50 180	33 375	23 071	-10 304	-31%
Zuénoula (Zuénoula)	53 556	36 983	50 770	50 759	47 825	-2 933	-6%
Sous-total Canne Plantations Villageoises (t)	126 187	89 378	100 950	84 134	70 896	-13 238	-16%
Borotou (Borotou)	494 918	419 689	484 876	572 956	440 880	-132 076	-23%
Zuénoula (Zuénoula)	511 465	459 639	472 689	470 355	410 158	-60 198	-13%
Total Quantité Cannes produites (t)	1 006 383	879 328	957 565	1 043 312	851 038	-192 274	-18%

La production totale de canne a diminué de 192 274 tonnes (-18%) par rapport à 2024, en raison de la sécheresse et d'une évaporation très élevée, du repositionnement des parcelles, des délestages électriques, ainsi que l'indisponibilité de main d'œuvre agricole notamment étrangère aux périodes habituelles de recrutement.

Le site de Borotou enregistre la baisse la plus marquée, notamment sur les parcelles industrielles (-23%) et coopératives Canvi (-31%), conséquence de l'effet combiné du climat, d'un problème technique rencontré sur l'une des deux chaudières en décembre 2025 (malgré les travaux d'entretien décennal réalisés il y a deux campagnes), ainsi que du repositionnement stratégique des cycles culturaux, avec une récolte réalisée bien avant les 12 mois habituels.

À Zuénoula, la baisse est moins prononcée mais reste significative sur les parcelles industrielles (-14%).

Production de sucre

SUCRIVOIRE - Production de sucre						Var. 2025 vs 2024	
	2021	2022	2023	2024	2025	en quantité	en %
						(in quantity)	(in %)
Total Quantité Cannes récoltée (t)	1 006 383	879 328	957 565	1 043 312	851 038	-192 274	-18%
Total Quantité Sucre Produits (t)	90 401	70 948	74 832	88 694	76 885	-11 809	-13%
Rendement industriel	8,98%	8,07%	7,81%	8,50%	9,03%	0,53%	6%

En 2025, la production de sucre s'établit à 76 885 tonnes, en baisse de 11 809 tonnes (-13%) par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par l'effet de décalage entre les campagnes 2023/24 et 2024/25, une campagne 2024/25 marquée par une récolte particulièrement précoce, ainsi que par la sécheresse survenue à Borotou au cours de cette même campagne. Elle est également liée à un démarrage plus lent de la campagne 2025/26, entraînant un transfert de création de valeur de l'exercice 2025 vers 2026.

Dans le même temps, le rendement industriel progresse, passant de 8,50% à 9,03% (+6%), reflétant l'amélioration de la qualité de la canne, le renforcement de l'efficacité des installations industrielles et les actions de maintenance engagées.

SUCRIVOIRE	2021	2022	2023	2024	2025
Jours de campagne	191	175	200	203	155
Hectares récoltés	17 654	14 029	15 849	16 563	13 166
tc/ha	57	63	60	63	65
Canne récoltée (tonnes)	1 006 383	879 328	957 565	1 043 312	851 038
ts/tc récoltée	8,98%	8,07%	7,81%	8,50%	9,03%
Production de sucre (tonnes)	90 401	70 948	74 832	88 694	76 885
ts/ha	5,12	5,06	4,72	5,35	5,84
Progression vs. 2023				13%	24%

Malgré une campagne 2025 nettement écourtée (-48 jours par rapport à 2024) et des superficies récoltées en retrait, SUCRIVOIRE enregistre ses meilleurs niveaux de performance agronomique et industrielle des cinq dernières années.

Le tonnage de canne par hectare atteint 65 tc/ha, le taux d'extraction s'établit à 9,03% et le rendement sucrier à 5,84 ts/ha, en progression continue depuis deux ans. Ces résultats confirment une amélioration structurelle de l'efficacité du dispositif agro-industriel.

2.2 - Investissements

Au cours de l'exercice 2025, SUCRIVOIRE a réalisé des investissements pour un total de 21 651 millions de F CFA, répartis principalement comme suit :

- Planting : 4 151 millions F CFA, pour 4 793 hectares replantés
- Irrigation : 1 970 millions F CFA
- Engins agricoles : 4 777 millions F CFA
- Industries : 10 276 millions F CFA, dont 8 564 millions FCFA en cours
- Logements et infrastructures sociales : 477 millions F CFA

Ces investissements témoignent de l'engagement de la société à renforcer à la fois sa capacité productive, son efficacité industrielle et le bien-être de ses collaborateurs.

2.3 - Ressources humaines

Au 31 décembre 2025, l'effectif de SUCRIVOIRE se compose de 681 salariés permanents et de 5 610 travailleurs temporaires, soit un effectif total de 6 291 collaborateurs. À cet effectif s'ajoutent 67 stagiaires, portant le total à 6 358 personnes.

L'augmentation du nombre de permanents résulte de la création de nouveaux postes visant à soutenir la performance de l'entreprise et la couverture de fonctions restées vacantes dans le passé.

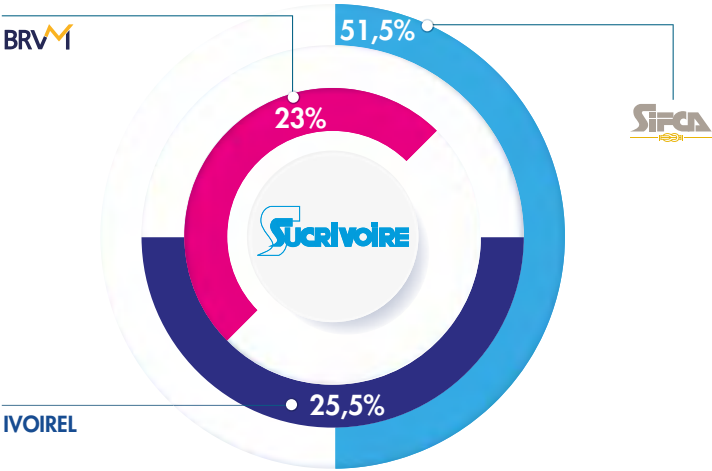
Au cours de l'année, l'entreprise a enregistré 49 départs (dont 12 démissions) et 62 recrutements. Le taux de promotion interne s'élève à 69% en 2025, contre 60% en 2024.

Sur le plan organisationnel, l'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions :

- Création du service « Contrôle Interne ».
- Création du service « Conformité & Système de Gestion Environnemental et Social ».
- Transformation du service « Audit interne » en département.
- Création de la fonction « Responsable Comptabilité Fournisseurs ».

2.4 - Actionnariat

Aucune modification n'a été constatée dans l'actionnariat de Sucrivoire au cours de l'exercice écoulé. Le capital social s'élève à 8 820 millions de FCFA à la fin de l'année 2025, réparti comme suit :



Le capital social se compose de 19 600 000 actions, chacune d'une valeur nominale de 450 FCFA, soit un total de 8 820 000 000 FCFA. À cela s'ajoute une émission d'obligations convertibles de 36 000 000 000 FCFA.

L'action Sucrivoire a atteint sa plus haute cotation à la BRVM en octobre 2025, avec un prix de 1400 FCFA par action, et sa plus faible valeur a été observée en janvier 2025, à 650 FCFA.

Au 31 décembre 2025, l'action était cotée à 1060 FCFA, conférant à la société une capitalisation boursière de 20 776 000 000 FCFA.

Le 10 avril 2026, le cours a atteint 2 025 FCFA.

III - Résultats et situation financière Syscohada

Les états financiers de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2025 reflètent l'activité de l'entreprise pour son vingt-sixième exercice social.

L'entreprise enregistre un résultat déficitaire de 6 132 millions de FCFA en 2025, contre un bénéfice de 2 591 millions de FCFA en 2024.

- Le chiffre d'affaires s'élève à 80 569 millions de FCFA, en baisse de 7,6% par rapport à 87 219 millions de FCFA en 2024.
- La valeur ajoutée atteint 28 884 millions de FCFA, contre 33 243 millions de FCFA en 2024.
- L'excédent brut d'exploitation (EBE) se chiffre à 15 631 millions de FCFA, contre 20 308 millions de FCFA en 2024.
- Le résultat d'exploitation est bénéficiaire, s'élevant à 1 829 millions de FCFA, comparé à 8 076 millions de FCFA en 2024.
- Le total bilanciel au 31 décembre 2025 est de 146 852 millions de FCFA, contre 123 092 millions de FCFA en 2024.

3.1 - Compte de résultat au 31 Décembre 2025

En millions de FCFA

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE AU 31/12/2025	EXERCICE AU 31/12/2024
Libellés	NET (1)	NET (1)
Ventes de marchandises	12 686 965 102	14 729 849 424
Achats de marchandises	-12 757 444 499	-13 172 608 124
- Variation de stocks de marchandises	1 107 617 854	-1 254 774 665
MARGE COMMERCIALE	1 037 138 457	302 466 635
Ventes de produits fabriqués	66 035 361 131	70 651 072 445
Produits accessoires	1 846 263 218	1 838 205 013
CHIFFRE D'AFFAIRES	80 568 589 451	87 219 126 882
Production stockée (ou déstockage)	12 721 323 719	6 868 075 168
Production immobilisée	9 985 905 649	9 633 951 246
Autres produits	1 205 659 429	2 297 087 290
Transferts de charges d'exploitation	411 411 422	399 880 511
Achats de matières premières et fournitures liées	-27 214 672 095	-25 576 677 530
Autres achats	-21 254 188 997	-19 523 503 602
- Variation de stocks d'autres approvisionnements	843 637 772	208 755 113
Transports	-278 776 501	-293 771 369
Services extérieurs	-12 011 972 904	-9 806 142 738
Impôts et taxes	-2 588 702 951	-1 961 624 680
Autres charges	-1 854 402 089	-1 735 073 605
VALEUR AJOUTÉE	28 883 985 260	33 243 309 172
Charges de personnel	-13 253 455 542	-12 935 531 715
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	15 630 529 718	20 307 777 457
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		856 945 953
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-13 801 582 572	-13 088 582 639
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 828 947 146	8 076 140 771
Revenus financiers et assimilés	4 314 601	6 556 621
Frais financiers et charges assimilées	-7 572 379 733	-4 577 605 399
Dotations aux provisions et dépréciations financières	-22 357 577	-94 842 436
RESULTAT FINANCIER	-7 590 422 709	-4 665 891 214
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-5 761 475 563	3 410 249 557
Produits des cessions d'immobilisations	31 317 795	593 221
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-366 642 458	-776 195 564
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	-335 324 663	-775 602 343
Impôts sur le résultat	-35 000 000	-44 035 912
RESULTAT NET	-6 131 800 226	2 590 611 302

Les variations les plus importantes du compte d'exploitation entre 2025 et 2024 sont les suivantes :

3.1.1 - Le chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Libellés	2025	2024	Variation	
Sucre importé	12 687	14 730	-2 043	-14%
Sucre produit	66 035	70 651	-4 616	-7%
Prestation pour tiers	1 846	1 838	8	0%
Total chiffre d'affaires	80 568	87 219	-6 651	-8%

L'exercice 2025 se solde par un chiffre d'affaires sur vente de sucre de 78 722 millions de FCFA, correspondant à 137 267 tonnes vendues, contre 85 381 millions FCFA en 2024 pour 142 639 tonnes. Cela représente une baisse de 7,8% du chiffre d'affaires sur vente de sucre et de 3,8% des volumes vendus, pour les raisons déjà expliquées.

- Sucre importé : le chiffre d'affaires du sucre importé a enregistré une baisse de 14 %, passant de 14 730 à 12 687 millions FCFA. Cette diminution résulte principalement de la baisse du cours mondial du sucre en 2025.
- Sucre produit localement : le chiffre d'affaires a diminué de 7%, passant de 70 651 à 66 035 millions FCFA. Cette baisse s'explique par la réduction des volumes produits.

3.1.2 - Les productions stockées et immobilisées

En millions de FCFA

Libellés	2025	2024	Variation	
Variation canne sur pied	4 942	1 042	3 899	374%
Variation stocks de sucre	7 780	5 826	1 954	34%
Total production stockées	12 721	6 868	5 853	85%

La variation positive du stock de canne sur pied est cohérente avec l'augmentation des superficies restant à récolter au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024. Elle traduit un ralentissement du rythme de coupe en campagne 2025/26, ayant conduit à un volume plus élevé de canne non récoltée à la clôture de l'exercice.

La variation du stock de sucre connaît également une évolution significative, en lien avec les 26 000 tonnes de sucre importé avant la période électorale, mais dont la mise à disposition effective est intervenue avec retard, en pleine phase de démarrage de la campagne sucrière 2025/26. Cette situation a mécaniquement contribué à augmenter le niveau de stocks à la clôture de l'exercice.

3.1.3 - Les achats de matières et fournitures

En millions de FCFA

Libellés	2025	2024	Variation	
Achat de cannes	1 288	1 494	-206	-14%
Achat de sucre frauduleux	12	12	0	0%
Achat sucre import à reconditionner	25 915	24 130	1 785	7%
Total achats matières	27 215	25 636	1 579	6%

Les achats de canne auprès des coopératives CANVI ont atteint 70 896 tonnes en 2025, contre 83 997 tonnes en 2024, soit une baisse de 14 %. Cette diminution résulte des effets néfastes de la sécheresse sur la production non irriguée.

3.1.4 - Autres achats et variations de stock

En millions de FCFA

Libellés	2025	2024	Variation	
Pièces de Rechange	6 634	6 299	335	5%
Variation de stocks PdR	110	-300	410	-137%
Carburants et lubrifiants	4 056	4 523	-466	-10%
Variation de stock de carb.& lub.	-49	-124	75	-60%
Electricité	3 781	3 014	767	25%
Petits outillages	37	85	-48	-56%
Achats emballages	865	1 066	-201	-19%
Variation de stocks emballages	-9	20	-29	-144%
Engrais & herbicides	4 730	3 666	1 065	29%
Variation de stocks engrais & herbicides	-772	128	-900	-702%
Produits chimiques	586	464	122	26%
Variation de stocks produits chimiques	-109	67	-175	-263%
Autres non ventilés	564	408	156	38%
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-14	0	-15	-12 296%
Total autres achats & Variation de stocks	20 411	19 315	1 096	6%

Les autres achats s’élèvent à 20 411 millions de FCFA, soit une hausse de 1 096 millions de FCFA par rapport à 2024. Cette évolution s’explique principalement par :

- Une augmentation de 767 millions de FCFA des coûts d’électricité, liée à une moindre qualité de fonctionnement des turbines d’autoproduction ainsi qu’à un niveau plus élevé de sécheresse et d’évaporation, ayant entraîné une utilisation plus importante du système d’irrigation par rapport à 2024 ;
- Une augmentation de 745 millions de FCFA des consommations de pièces de rechange, liée aux besoins de maintien en condition opérationnelle et de fiabilité des systèmes d’irrigation, des engins agricoles et des équipements industriels ;

- Une hausse de 1 65 millions de FCFA des consommations d’engrais et d’herbicides, résultant d’une utilisation plus intensive au cours de l’exercice 2025 afin de soutenir une croissance optimale de la canne à sucre.
- Les consommations de carburants et lubrifiants enregistrent une baisse de 391 millions de FCFA, principalement en raison de la diminution des volumes d’activité, effet toutefois partiellement compensé par la hausse des prix intervenue en 2025.
- Une baisse de 230 millions de FCFA des consommations d’emballages, principalement imputable aux pannes survenues sur la ligne d’ensachage des petits formats à Zuénoula.

3.1.5 - Les frais de transport

En millions de FCFA

Libellés	2025	2024	Variation	
Transport sucre	37	76	-39	-51%
Frais déplacement du personnel	242	218	24	11%
Total transport	279	294	-15	-5%

Les frais de transport du sucre se sont élevés à 37 millions de FCFA en 2025, en baisse de 39 millions de FCFA par rapport à 2024.

Les frais de déplacement du personnel ont augmenté, principalement en raison de la multiplication des missions entre les différents complexes sucriers ainsi qu’au sein de ceux-ci. Ces déplacements supplémentaires sont liés notamment aux activités de durabilité, aux audits, au développement de projets communautaires et aux exigences croissantes en matière d’ESG.

3.1.6 - Les services extérieurs

En millions de FCFA

Libellés	2025	2024	Variation	
Travaux sous-traités & Location bâtiments et matériels	5 309	3 492	1 817	52%
Entretien et réparation	1 459	1 236	223	18%
Assurances	517	544	-27	-5%
Commissions bancaires	1 102	440	662	150%
Honoraires	1 513	1 530	-17	-1%
Frais de mission	194	195	-1	-1%
Autres non ventilés	1 918	2 369	-451	-19%
Total services extérieurs	12 012	9 806	2 205	22%

Les services extérieurs s’élèvent à 12 012 millions de FCFA au 31 décembre 2025, contre 9 806 millions de FCFA en 2024, soit une augmentation de 2 206 millions de FCFA (+22 %).

- Cette progression s’explique principalement par la hausse des travaux sous-traités et des locations, qui passent de 3 492 millions de FCFA à 5 309 millions de FCFA (+52%).

Cette évolution reflète notamment :

- L’externalisation d’environ 40 % du transport des volumes de canne longue destinés au broyage,
 - Le recours à la sous-traitance pour certaines opérations agricoles,
 - Une augmentation de 22 % des hectares retournés en 2025 par rapport à 2024, y compris les surfaces travaillées à l’aide d’équipements loués.
- Les frais d’entretien et de réparation s’établissent à 1 459 millions de FCFA, en hausse de 18 % par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement liée aux travaux de maintenance et de réparations réalisés dans les usines, nécessaires pour maintenir la disponibilité et la performance des équipements industriels dans le cadre de l’exploitation.
- Les autres postes connaissent des évolutions plus contrastées :
 - Les commissions bancaires connaissent une hausse significative de 662 millions de FCFA (+150%), dont 588 millions correspondent à des éléments non récurrents liés à l’émission obligatoire convertible de 36 milliards de FCFA réalisée en avril 2025.
 - Les honoraires et frais de mission restent stables.
 - Les autres charges non ventilées reculent de 19%, reflétant la réduction de diverses prestations externes nécessaires au fonctionnement des activités, dans le cadre des mesures de rationalisation des coûts engagées par la société.

3.1.7 - Les impôts et taxes

En millions de FCFA				
Libellés	2025	2024	Variation	
Fonciers	493	427	66	15%
Patentes	769	453	316	70%
Impôts sur salaires	631	696	-65	-9%
Autres	696	386	310	80%
Total impôts et taxes	2 589	1 962	627	32%

Les impôts et taxes s’élèvent à 2 589 millions de FCFA, soit une hausse de 32 % par rapport à 2024. Cette augmentation s’explique principalement par la revalorisation de la patente, liée aux travaux de régularisations des bases d’imposition, ainsi que par le redressement fiscal relatif aux exercices 2021-2022 et le redressement douanier concernant les années 2022 à 2024.

3.1.8 - Les autres charges

En millions de FCFA				
Libellés	2025	2024	Variation	
Provisions stocks	1 238	1 042	196	19%
Provisions créances douteuses	-	70	-70	-100%
Pertes sur créances clients	1	5	-4	-80%
Autres non ventilés	616	618	-3	0%
Total autres charges	1 854	1 735	119	7%

Les autres charges s’élèvent à 1 854 millions de FCFA en 2025, en augmentation de 119 millions de FCFA par rapport à 2024. Cette hausse résulte principalement de l’augmentation des provisions pour les pièces de rechange à rotation lente au 31/12/2025.

3.1.9 - La valeur ajoutée

En millions de FCFA				
Libellés	2025	2024	Variation	
Total Valeur ajoutée	28 884	33 243	-4 359	-13%

La valeur ajoutée de l’exercice 2025 ressort en baisse de 13 % par rapport à l’exercice précédent. Cette dégradation s’explique principalement par le recul de la production et des ventes de sucre local. La contraction des volumes a entraîné une sous-absorption des coûts fixes, en augmentant mécaniquement leur poids unitaire. Par ailleurs, cette évolution s’inscrit dans un contexte de hausse de certains coûts sur la période, qui a également contribué à la pression sur la valeur ajoutée.

3.1.10 - Les charges de personnel

En millions de FCFA				
Libellés	2025	2024	Variation	
Salaires Permanents	7 525	6 921	604	9%
Salaires Temporaires	5 072	5 448	-376	-7%
Autres charges sociales	656	567	89	16%
Total frais de personnel	13 253	12 936	318	2%

Les charges de personnel s’élèvent à 13 253 millions de FCFA en 2025, contre 12 936 millions de FCFA en 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 318 millions de FCFA, soit une hausse de 2%.

3.1.11 - Reprise/Dotations aux amortissements et provisions

En millions de FCFA				
Libellés	2025	2024	Variation	
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	-	-857	857	-100%
Reprises amortissements et provisions	-	-857	857	-100%
Amortissements	13 371	12 800	572	4%
Provisions pour risques	430	289	141	49%
Dotations amortissements et provisions	13 802	13 089	713	5%
TOTAL	13 802	12 232	1 570	13%

Les dotations aux amortissements et provisions s’élèvent à 13 802 millions de FCFA en 2025, en hausse de 713 millions de FCFA par rapport à 2024 (13 089 millions de FCFA), soit une progression de +5 %.

Cette évolution s’explique principalement par la mise en service des investissements réalisés au cours de l’exercice, qui génèrent un niveau d’amortissement plus élevé. Par ailleurs, aucune reprise de provisions n’a été constatée en 2025, ce qui contribue à une augmentation nette du poste de 1 570 millions de FCFA entre les deux exercices.

Les dotations aux provisions enregistrées en 2025 s’élèvent à 430 millions de FCFA. Elles concernent principalement, à hauteur de 315 millions de FCFA, des risques liés aux contrôles fiscaux (exercices 2021/2022) et douaniers (exercices 2022 à 2024), ainsi qu’une provision de 115 millions de FCFA relative aux stocks de pièces de rechange (PDR).

3.1.12 - Autres produits et résultat financier

En millions de FCFA				
Libellés	2025	2024	Variation	
Frais financiers CMT	5 374	2 569	2 804	109%
Escomptes accordés	1 149	598	551	92%
Intérêts sur crédit spot	1 050	1 410	-360	-26%
Provision financières	22	95	-72	-76%
Total charges financières	7 595	4 672	2 922	63%
Intérêts sur placements financiers	4	6	-2	-33%
Résultat financier (charges financières nettes)	-7 591	-4 666	-2 924	63%

Les charges financières s’élèvent à 7 591 millions de FCFA en 2025, en hausse de 2 922 millions de FCFA par rapport à 2024. Cette progression résulte principalement des intérêts liés aux obligations convertibles émises en avril 2025, au taux de 8,55 %, générant une charge financière de 2 180 millions de FCFA.

Par ailleurs, les autres frais financiers, incluant notamment les escomptes accordés, ont également augmenté, contribuant à cette hausse globale des charges financières.

3.1.13 - Le résultat HAO

En millions de FCFA				
Libellés	2025	2024	Variation	
Charges HAO	-	-	-	
Produits HAO	0	0	-	0%
Plus ou Moins-value de cession	-335	-776	440	-57%
Résultat HAO	-335	-776	440	-57%

Le résultat HAO est en retrait de 440 millions par rapport à 2024, il comprend des retournements de parcelles et divers ajustements de mise au rebut de matériels.

3.1.14 - Le résultat net

Le résultat net de l’exercice 2025 ressort en perte de 6 132 millions de FCFA, contre un bénéfice de 2 591 millions de FCFA en 2024.

Cette dégradation s’explique principalement par la baisse de la production (-11 809 tonnes), qui a réduit l’absorption des coûts fixes, ainsi que par le recul des ventes de production locale (-16 021 tonnes).

À ces facteurs opérationnels s’ajoutent des éléments défavorables, en partie non récurrents, tels que les redressements fiscaux et douaniers, les charges liées à l’émission d’obligations convertibles et l’absence des effets positifs associés aux reprises de provisions constatées en 2024.

S’y ajoutent également la hausse de l’impôt foncier, de la patente et des charges salariales, ainsi que l’augmentation des charges financières.

Chargement de canne après la coupe



3.2 - Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie se présente comme suit :

En millions de FCFA

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	EXERCICE AU 31/12/2025	EXERCICE AU 31/12/2024
Libellés		
Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	-10 664 939 220	-7 401 641 149
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)	8 027 464 586	15 692 692 767
- Variation d'actif circulant HAO (1)		
- Variation des stocks	-14 500 353 671	-6 682 578 596
- Variation des créances	-533 679 521	-1 707 859 039
+ Variation du passif circulant (1)	17 252 836 485	10 941 509 644
Variation du BF lié aux activités opérationnelles	2 218 803 293	2 551 072 009
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelle	10 246 267 879	18 243 764 776
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-18 000 000	-163 008 908
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-21 632 921 493	-18 109 044 115
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-3 509 173 852	-301 323 732
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorp. et corp.	31 317 795	593 221
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	2 350 436 439	2 465 040 684
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-22 778 341 111	-16 107 742 850
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres		
+ Augmentations de capital par apports nouveaux		
+ Subventions d'investissement reçues		
- Prélèvements sur le capital		
- Dividendes versés		
Flux de trésorerie provenant des capitaux propres		
Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers		
+ Emprunts (2)	19 073 400 932	728 778 476
+ Autres dettes financières diverses (3)		
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	-2 381 009 971	-6 128 098 473
Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers	16 692 390 961	-5 399 319 997
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	16 692 390 961	-5 399 319 997
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE	4 160 317 729	-3 263 298 071
Trésorerie nette au 31 Décembre Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N	-6 504 621 491	-10 664 939 220

En 2025, SUCRIVOIRE enregistre une dégradation de sa génération d'autofinancement, en lien direct avec la baisse de la production et des ventes.

Cette situation s'accompagne d'une accumulation significative des stocks (+14,5 milliards de FCFA), qui a conduit à une immobilisation temporaire de la trésorerie, même si ces stocks conservent une liquidité intrinsèque.

La capacité d'autofinancement globale (CAFG) ressort à 8,0 milliards de FCFA, en forte baisse par rapport à 2024 (15,7 milliards de FCFA, soit -49%), traduisant un affaiblissement de la génération de cash opérationnel.

Par ailleurs, la variation du besoin en fonds de roulement reste globalement consommatrice de trésorerie, sous l'effet principalement de la hausse des stocks. Cette pression est partiellement compensée par une augmentation du passif circulant (+17,3 milliards de FCFA), impacté par l'émission obligatoire.

Ainsi, les flux de trésorerie issus des activités opérationnelles s'établissent à 10,2 milliards de FCFA, en recul significatif par rapport à 2024 (18,2 milliards de FCFA).

■ Flux d'investissement

Les flux liés aux activités d'investissement ressortent à -22,8 milliards de FCFA en 2025, contre -16,1 milliards de FCFA en 2024, soit une augmentation notable des décaissements (+41 %).

Cette évolution s'explique principalement par la poursuite d'un programme d'investissements industriels et agricoles soutenu, notamment en immobilisations corporelles (-21,6 milliards de FCFA). Ces efforts, structurants à moyen terme, exercent néanmoins une pression importante sur la trésorerie à court terme.

■ Flux de financement

Face à cette double contrainte (baisse des flux opérationnels et intensité des investissements), la société a significativement renforcé ses ressources de financement.

Les flux de financement ressortent à +16,7 milliards de FCFA en 2025, contre -5,4 milliards de FCFA en 2024. Cette amélioration provient principalement :

- De la mobilisation de nouveaux emprunts (+19,1 milliards de FCFA), incluant notamment l'émission d'obligations convertibles ;
- Ainsi que du reprofilage de la dette existante (notamment emprunt SIB), permettant de réduire les remboursements sur la période (-2,4 milliards de FCFA contre -6,1 milliards de FCFA en 2024).

■ Variation de trésorerie et position nette

La variation nette de trésorerie sur l'exercice est positive à +4,2 milliards de FCFA, contre -3,3 milliards de FCFA en 2024.

La trésorerie nette passe ainsi de -10,7 milliards de FCFA à fin 2024 à -6,5 milliards de FCFA à fin 2025.

Bien qu’en amélioration, elle demeure négative, traduisant une structure financière encore sous tension.

Cette situation a été accentuée par des facteurs conjoncturels, notamment la sortie tardive d’environ 26 000 tonnes de sucre du port en fin d’exercice, dont la commercialisation aurait permis d’améliorer significativement la position de trésorerie. Cet élément a pesé sur la clôture.

3.3 - Bilan au 31 décembre 2025

Le bilan synthétique de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	Variation
	Brut	A. et P	Net	Net	
Libellés					en %
Immobilisations incorp.	4 658	3 518	1 140	1 122	2%
Immobilisations corp.	222 934	48 469	74 465	65 520	14%
Avances sur immob.	3 438	-	3 438	4 604	-25%
Immobilisations financ.	4 098	16	4 082	2 923	40%
Actif immobilisé	235 129	152 003	83 125	74 169	12%
Stocks	53 369	1 238	52 131	37 631	39%
Fournisseurs, avances	1 212	352	859	2 210	-61%
Clients	2 979	268	2 711	2 590	5%
Autres créances	3 588	76	3 512	1 749	101%
Actif circulant	61 147	1 934	59 213	44 179	34%
Disponibilité	4 514	-	4 514	4 744	-5%
Ecart de conversion-Actif			-	-	
Trésorerie - Actif	4 514	-	4 514	4 744	-5%
Total Actif	300 789	153 937	146 852	123 092	19%

PASSIF	31.12.2025			31.12.2024	Variation
Libellés					
Capital & réserves	19 954			17 363	15%
Résultat net	-6 132			2 591	-337%
Capitaux propres	13 822			19 954	-31%
Emprunts & dettes finan.	66 384			30 181	120%
Dettes Crédit bail	1 317			828	59%
Provisions pour R&C	1 407			1 069	32%
Dettes financières	69 109			32 079	115%
Ressources stables	82 931			52 033	59%
Clients, avances	4 208			1 454	189%
Fournisseurs	41 292			37 367	11%
Dettes fiscales & sociales	2 663			3 340	-20%
Autres dettes	4 740			13 489	-65%
Passif circulant	52 903			55 650	-5%
Crédit de Trésorerie	11 018			15 409	-28%
Ecart de conversion-Passif					
Trésorerie - Passif	11 018			15 409	-28%
Total Passif	146 852			123 092	19%

3.3.1 - Actif immobilisé

3.3.1.1 - Actif immobilisé brut

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Immobilisations incorporelles	4 658	4 640	18	0%
Immobilisations corporelles	222 934	202 190	20 744	10%
Avances et acomptes versés	3 438	4 604	-1 166	-25%
Immobilisations financières	4 098	2 939	1 159	39%
Total brut	235 129	214 373	20 755	10%
Amortissements & Provisions	152 003	140 205	11 798	8%
Total net	83 125	74 169	8 957	12%

L'exercice 2025 enregistre des acquisitions et créations d'immobilisations pour un montant de 30 687 millions de FCFA et sorties et cessions pour 9 932 millions de FCFA.

En millions de FCFA

Immobilisations brutes	31.12.2024	Acquisitions	Cessions	31.12.2025
Immobilisations incorporelles	4 640	18		4 658
Immobilisations corporelles	202 190	22 798	2 055	222 934
Avances et acomptes versés	4 604	4 361	5 527	3 438
Immobilisations financières	2 939	3 509	2 350	4 098
Total brut	214 373	30 687	9 932	235 128

Parmi les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation de l'actif de 30 687 millions de FCFA, on peut notamment citer :

- Les acquisitions et créations d'immobilisations, pour un montant de 18 665 millions de FCFA.
- Les avances et acomptes versés sur commandes d'investissements, pour 4 361 millions de FCFA.
- Les dépenses de replantation de parcelles de canne à sucre, pour 4 151 millions de FCFA.
- Les créances financières, pour 3 509 millions de FCFA, dont 3 489 millions de FCFA au titre de la retenue de garantie consentie à la SIB dans le cadre des financements

En sens inverse, les diminutions de l'actif, d'un montant total de 9 932 millions de FCFA, résultent principalement des sorties et cessions d'actifs, et se décomposent comme suit :

- 5 527 millions de FCFA correspondant aux recouvrements d'avances et acomptes sur investissements antérieurs à 2025.
- 2 096 millions de FCFA au titre de l'utilisation du dépôt de garantie relatif à l'emprunt contracté auprès de la SIB.

- 1 672 millions de FCFA correspondant à des mises au rebut de parcelles en fin de cycle, retournées.
- 344 millions de FCFA au titre des sorties et cessions d'actifs corporels (dont 211 millions de FCFA pour le matériel et outillage et 133 millions de FCFA pour le matériel de transport).
- 253 millions de FCFA correspondant aux recouvrements de créances financières antérieures à 2025 auprès des coopératives.

3.3.1.2 - Amortissements et dépréciations des immobilisations

En millions de FCFA

Amortissements & Provisions	31.12.2024	Amortissements	Reprise/amortis	31.12.2025
Immobilisations incorporelles	3 518			3 518
Immobilisations corporelles	136 671	13 486	1 688	148 469
Immobilisations financières	16			16
Total Amortissements et Provisions	140 205	13 486	1 688	152 003

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations pour l'exercice 2025 présentent les évolutions suivantes :

- Une augmentation de 13 486 millions de FCFA, correspondant aux dotations afférentes aux immobilisations inscrites au bilan au 31 décembre 2025.
- Une diminution de 1 688 millions de FCFA, résultant des mises au rebut et des cessions d'immobilisations.

Ces mouvements se traduisent par une augmentation nette de l'actif immobilisé de SUCRIVOIRE, qui s'établit à 83 125 millions de FCFA au 31 décembre 2025, contre 74 169 millions de FCFA en 2024, soit un accroissement de 8 957 millions de FCFA sur la période.

3.3.2 - Ressources stables

3.3.2.1 - Capitaux propres

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Capital social	8 820	8 820	-	0%
Réserve légale	3 641	3 641	-	0%
Report à nouveau	7 493	4 903	2 591	53%
Résultat de l'exercice	-6 132	2 591	-8 722	-337%
Total des capitaux propres	13 822	19 954	-6 132	-31%

Les capitaux propres de SUCRIVOIRE s'établissent à 13 822 millions de FCFA au 31 décembre 2025, soit une baisse de 31 % par rapport à 2024. Cette diminution intègre la perte de l'exercice, qui s'élève à 6 132 millions de FCFA.

3.3.2.2 - Dettes financières

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Emprunts CMT	66 384	30 181	36 203	120%
Dettes de crédit bail	1 317	828	489	59%
Provisions pour litiges	400	85	315	371%
Provisions retraites	1 007	985	22	2%
Total des dettes financières	69 109	32 079	37 030	115%

L'endettement de la société a connu une hausse de 115 %, passant de 32 079 millions FCFA en 2024 à 69 109 millions FCFA en 2025. Cette progression résulte principalement de l'émission d'obligations convertibles de 36 milliards FCFA, dont 20 milliards ont été souscrits par le Groupe SIFCA via la conversion d'une dette d'exploitation.

3.3.3 - Actif circulant
3.3.3.1 - Stocks

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Canne achetée	48	1	47	3223%
Sucre importé	3 400	2 214	1 186	54%
Sucre produit	14 866	7 141	7 725	108%
Canne sur pied	19 471	14 568	4 902	34%
Pièces détachées	9 193	9 231	-38	0%
Autres consommables	5 790	4 572	1 218	27%
Autres appro en cours de route	601	944	-343	-36%
Total brut	53 369	38 672	14 696	38%
Provisions pour dépréciation	1 238	1 042	196	19%
Total net	52 131	37 631	14 500	39%

Au 31 décembre 2025, les stocks s'élèvent en hausse de 14 500 millions de FCFA par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par :

- Les importations de sucre sorties avec retard du port d'Abidjan pour congestion portuaire en octobre et novembre 2025, concomitamment au démarrage de la campagne sucrière 2025/26.
- L'augmentation de la valeur de la canne sur pied, liée à des hectares restant à récolter en 2026 pour la campagne 2025/26 supérieurs à ceux observés à la même période lors de la campagne précédente.

- La constitution anticipée de stocks de consommables (engrais, produits phytosanitaires, EPI et autres) avant les élections, afin de sécuriser les approvisionnements au démarrage de la campagne 2025/26 dans un contexte d'incertitude électorale et post-électorale.

3.3.3.2 - Créances et emplois assimilés

Fournisseurs, avances

En millions de FCFA

AVANCES FOURNISSEURS	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Coopératives Canvi	17	149	-132	-89%
Fournisseurs étrangers	286	663	-377	-57%
Fournisseurs locaux	908	1 647	-739	-45%
Total général	1 212	2 459	-1 248	-51%
DÉPRÉCIATION	352	249	103	100%
AVANCE NETTE	859	2 210	-1 351	-61%

Les avances sur commandes versées aux fournisseurs s'élèvent à 859 millions de FCFA en 2025, en baisse de 61 % par rapport à 2024.

Cette diminution résulte principalement de deux facteurs :

- La livraison de commandes antérieurement passées, dont le volume a été supérieur à celui des nouvelles commandes nécessitant le versement d'avances.
- L'entrée en vigueur, à partir de juillet 2025, des nouvelles dispositions de la BCEAO relatives à la réglementation des changes, limitant désormais les paiements d'avances à l'étranger à 50 % de la valeur de la commande.

Clients

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Clients	3 821	2 810	1 011	36%
Clients - GP	53	28	25	88%
Créances douteuses	268	291	-23	-8%
Ristournes à accorder	-1 163	-249	-915	368%
Total brut	2 979	2 881	98	3%
Provisions pour dépréciation	-268	-291	23	-8%
Total net	2 711	2 590	121	5%

Les crédits clients sont en hausse, principalement en raison des 26 000 tonnes de sucre roux importé, sorties du port d'Abidjan avec un retard important en octobre et novembre 2025, en plein démarrage de la campagne sucrière 2025/26. Afin d'accélérer l'écoulement de ces volumes et de réduire le niveau de stock, la société a davantage stimulé les ventes à crédit, ce qui a mécaniquement entraîné une augmentation des créances clients.

3.3.4 - Passif circulant
3.3.4.1 - Dettes fournisseurs

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.2024	31.12.2024	Variation	
Fournisseurs hors groupe	21 894	19 597	2 297	12%
Fournisseurs groupe SIFCA	485	6 314	-5 830	-92%
Fournisseurs Effets à payer	12 136	5 594	6 543	117%
Dettes fournisseurs provisionnées	6 777	5 862	915	16%
Total Dettes fournisseurs	41 292	37 367	3 925	11%

L'endettement fournisseurs s'élève à 41 292 millions de FCFA au 31 décembre 2025, contre 37 367 millions de FCFA au 31 décembre 2024, soit une progression de 10% (+3 925 millions de FCFA). Cette variation s'explique en grande partie par l'augmentation des dettes envers les fournisseurs de sucre, liée aux volumes importés en fin d'exercice.

3.3.4.2 - Dettes fiscales et sociales

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Tva à payer	5	869	-863	-99%
BIC à payer	35	35	-	0%
Autres Impôts à payer	710	631	79	12%
Total des dettes fiscales	750	1 535	-785	-51%
Dettes Cnps	229	209	20	9%
Salaires à payer	439	433	6	1%
Dettes sociales provisionnées	1 245	1 163	82	7%
Total des dettes sociales	1 913	1 805	108	6%
Total dettes fiscales & sociales	2 663	3 340	-677	-20%

La variation la plus significative est principalement imputable au solde de TVA enregistré en fin d'exercice.

3.3.4.3 - Autres dettes

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
CC Sifca	288	11 738	-11 450	-98%
CC Palmci	-	51	-51	-100%
CC Sania	1 581	1 581	-	0%
Autres	2 871	120	2 751	2293%
Total autres dettes	4 740	13 489	-8 749	-65%

La dette envers SIFCA à fin 2024 a été convertie en obligations convertibles dans le cadre de l'opération de restructuration financière. Les autres dettes, d'un montant de 2 871 millions de FCFA à fin 2025, correspondent en majorité à des dettes diverses vers SIFCA.

3.3.5 - Trésorerie
3.3.5.1 - Trésorerie-actif

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Disponibilités banques	4 466	4 713	-247	-5%
Caisses	48	31	17	55%
Total Tréso actif	4 514	4 744	-230	-5%

La trésorerie active, constituée des soldes créditeurs bancaires, enregistre une baisse de 231 millions de FCFA et s'établit à 4 514 millions de FCFA à la clôture.

3.3.5.2 - Trésorerie-passif

En millions de FCFA				
Libellés	31.12.2025	31.12.2024	Variation	
Spot	11 018	15 409	-4 391	-28%
Total Tréso passif	11 018	15 409	-4 391	-28%

La trésorerie au passif s'élève à 11 018 millions de FCFA et comprend les facilités de caisse liées aux financements spots. Le solde enregistre une baisse de 28 %.

IV - Difficultés rencontrées

L'exercice 2025 a été marqué par une série de défis affectant à la fois la production agricole, les opérations industrielles et la performance commerciale de SUCRIVOIRE. Ces difficultés peuvent être regroupées en trois catégories principales :

1. Contraintes climatiques et environnementales

Sécheresse sévère : La campagne 2024/25 a été fortement affectée par une sécheresse prolongée et un niveau d'évaporation très élevé, en particulier à Borotou, réduisant significativement les rendements des parcelles pluviales et irriguées le 1er semestre 2025.

Variabilité de la pluviométrie : À Zuénoula, des pluies exceptionnelles en début de campagne ont perturbé temporairement les opérations de récolte et de transport, malgré une récupération rapide grâce à une organisation efficace.

Impact sur la qualité et la quantité de canne : L'anticipation de la récolte pour repositionner les parcelles dans la fenêtre optimale à partir de la campagne 2025/26 a entraîné un âge réduit de récolte des cannes en 2025, limitant partiellement le potentiel de rendement et d'extraction en sucre.

2. Contraintes opérationnelles et industrielles

Délestages électriques : Les interruptions fréquentes de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité ont affecté les capacités d'irrigation et la performance industrielle, en particulier sur les installations de Borotou.

Maintenance et contraintes industrielles : Des fuites sur l'une des chaudières de Borotou en décembre 2025 ont limité la production industrielle, malgré les travaux d'entretien décennal réalisés en 2023.

Réduction de la main-d'œuvre disponible : La forte mobilisation durant la période électorale a entraîné un déficit de coupeurs de canne de 19 %, ralentissant le démarrage et les cadences de récolte.

3. Contraintes logistiques et commerciales

Retards dans les importations de sucre : Les volumes de sucre roux importé, notamment 26 000 tonnes, ont été réceptionnés dans les magasins de Sucrivoire à Abidjan avec retard à partir d'octobre 2025 en raison de la congestion portuaire à Abidjan.

Impact sur les ventes et la trésorerie : Ce retard a provoqué un décalage dans l'écoulement des ventes, l'augmentation des stocks et une immobilisation importante de trésorerie.

Risque politique et incertitude économique : La période préélectorale et post-électorale a contribué à une prudence accrue des clients et des transporteurs, affectant la demande et la logistique de distribution.

4. Difficultés agricoles liées au renouvellement des parcelles

Retournements et replantations : Le programme intensif de replantation à Zuénoula et Borotou a entraîné une réduction temporaire des superficies récoltées, les décalant en 2026 et affectant le tonnage global.

V - Perspectives

En 2026, le marché mondial du sucre demeure influencé par un contexte géopolitique incertain.

La guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les tensions persistantes au Moyen-Orient impliquant notamment les États-Unis, Israël et l'Iran, entretiennent une volatilité élevée sur les marchés de l'énergie et des matières premières.

La hausse des prix de l'énergie peut indirectement soutenir les cours internationaux du sucre, en renforçant la compétitivité de la production d'éthanol à partir de canne à sucre, en particulier au Brésil.

Cette évolution pourrait conduire certains producteurs à orienter une part plus importante de la canne vers l'éthanol, contribuant ainsi à resserrer l'offre mondiale de sucre.

Le déploiement du plan de restructuration financière, validé par les actionnaires, progresse de manière positive, bien qu'à un rythme plus lent que prévu initialement.

Sur le plan opérationnel, la campagne 2025/26 a démarré lentement, mais les rendements actuels sont en ligne avec le budget, tant en termes de tonnage de canne par hectare que de production de sucre par hectare récolté.

Nous anticipons une année 2026 favorable, avec des résultats encourageants à la fois sur le plan industriel et financier.





“ **RESULTAT ET SITUATION
FINANCIERE IFRS**

IFRS Financial Statements

”

VI - Résultat et Situation Financière IFRS

6.1 - Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes Syscohada

Pour les besoins du passage en IFRS les comptes 2025 Syscohada ont été retraités pour être présentés selon le format IFRS.

Les principaux ajustements résultent de l’application de normes qui sont résumées ci-après :

a) IAS1 : Cette norme régit la présentation des états financiers IFRS, obligeant notamment la présentation de l’actif et du passif respectivement selon les critères de liquidité et d’exigibilité croissantes. Elle oblige à répartir les créances et dettes en fonction de leurs échéances entre court terme « courant » et long terme « non courant ».

b) IAS12 : Selon cette norme des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

c) IFRS9 : Cette norme traite essentiellement la classification et l’évaluation des actifs et passifs financiers. (A ce titre les dettes financières sont réévaluées au coût amorti par actualisation des échéances futures, les actifs et passifs financiers évalués au Coût amorti par actualisation des échéances futures actifs et passifs financiers sur la base d’un taux..., etc...).

d) IAS19 : Conformément à cette norme, la valorisation de l’engagement de l’entité au titre des régimes à prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit » (unités de crédit projetées).

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou à la suite de changements d’hypothèses actuarielles. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

e) IFRS16 : Cette norme régit les contrats de location. Un droit d’usage et une dette correspondante sont constatés au bilan pour tous les contrats de location de plus d’un an, à renouvellement implicite et d’un montant annuel supérieur à l’équivalent en devise de tenue de compte à 5 000 USD. Le loyer se décompose en amortissement et frais financiers.

6.2 - Bilan IFRS au 31 Décembre 2025

En millions de FCFA

ACTIF	Notes	31-déc-25	31-déc-24
Immobilisations incorporelles	4	1 139 639	1 121 639
Immobilisations corporelles	5	64 823 914	59 202 095
Droits d'usage des immobilisations louées	6	6 683 130	6 228 256
Actifs biologiques	7	11 511 512	9 633 002
Actifs financiers non courants	9	2 539 632	1 758 143
Impot différé actif	8	5 782 368	6 357 063
Actifs non courants		92 480 195	84 300 197
Stocks	10	52 130 880	37 630 527
Créances clients	11	2 711 222	2 589 741
Autres actifs courants		4 590 310	4 185 502
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	4 513 670	4 744 390
Actifs courants		63 946 083	49 150 159
Total actif		156 426 278	133 450 356

En millions de FCFA

PASSIFS	Notes	31-déc-25	31-déc-24
Capitaux propres	12	17 243 172	24 984 680
Capital social		8 820 000	8 820 000
Reserves		27 611 067	27 515 495
Report à nouveau		-11 233 963	-13 824 574
Resultat		-7 953 932	2 473 760
Emprunt long terme		39 360 457	24 112 181
Passifs locatifs		6 561 160	5 527 844
Provision	15	1 407 105	1 069 452
Passifs non courants		64 571 893	55 694 156
Concours bancaires		11 018 292	15 409 329
Emprunt part court terme		27 798 090	6 196 370
Passif de location à court terme		135 089	500 424
Fournisseurs et autres créditeurs	13	52 902 913	55 650 077
Passifs courants		91 854 385	77 756 200
Total Passif		156 426 278	133 450 356



Une vue plongée d'une parcelle irrigée par pivot

6.3 - Tableau de passage Bilan Syscohada aux IFRS 2025

En milliers de FCFA	31.12.2025 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impot sur le resultat	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2025 IFRS
ACTIF							
Ecart d'acquisition							-
Immobilisations incorporelles	1 139 639						1 139 639
Immobilisations corporelles	66 392 251					-1 568 337	64 823 914
Droits d'usage des immobilisations louées						6 683 130	6 683 130
Actifs biologiques	11 511 512						11 511 512
Actifs financiers non courants	4 081 929	-219 330			-1 322 968		2 539 632
Impot différé actif			5 782 368				5 782 368
Actifs non courants	83 125 332	-219 330	5 782 368	-	-1 322 968	5 114 793	92 480 195
Stocks	52 130 880						52 130 880
Créances clients	2 711 222						2 711 222
Autres actifs courants	4 370 980	219 330					4 590 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 513 670						4 513 670
Actifs courants	63 726 753	219 330	-		-	-	63 946 083
Total actif	146 852 085	-	5 782 368	-	-1 322 968	5 114 793	156 426 278

En milliers de FCFA							
PASSIFS	31.12.2025 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impôt sur le résultat	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2025 IFRS
Capitaux propres	13 822 035	-	5 782 368	-	-2 097 225	-264 006	17 243 172
Capital social	8 820 000						8 820 000
Reserves	22 367 799	-	6 370 251	52 753	-1 065 974	-113 762	27 611 067
Report à nouveau	-11 233 963						-11 233 963
Résultat	-6 131 800		-587 883	-52 753	-1 031 251	-150 244	-7 953 932
Emprunt long terme	66 384 289	-27 798 090			774 258		39 360 457
Passifs locatifs	1 317 450					5 243 710	6 561 160
Provision	1 407 105						1 407 105
Autres passifs financiers							-
Impôt différé passif			-				-
Passifs non courants	69 108 844	-27 798 090	-	-	774 258	5 243 710	47 328 721
Concours bancaires	11 018 292						11 018 292
Emprunt part court terme		27 798 090					27 798 090
Passif de location à court terme						135 089	135 089
Fournisseurs et autres passifs	52 902 913						52 902 913
Autres passifs courants							-
Passifs courants	63 921 205	27 798 090	-	-	-	135 089	91 854 385
Total passif	146 852 085	-	5 782 368	-	-1 322 968	5 114 793	156 426 278

6.4 - Compte de résultat IFRS au 31 Décembre 2025

En millions de FCFA

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31-déc-25	31-déc-24
Chiffre d'affaires	16	80 568 589	87 219 127
Achats consommés	17	-43 654 134	-50 008 633
Marge brute		36 914 455	37 210 494
Charges de personnel	18	-10 386 042	-10 869 613
Charges externes	19	-9 094 018	-7 911 232
Impôts et taxes	20	-2 588 703	-1 961 625
Dotations aux amortissements et reprises	21	-14 134 826	-12 420 030
Autres produits d'exploitation	22	1 205 659	2 297 087
Autres charges d'exploitation	23	-2 126 189	-540 543
Resultat opérationnel courant		-209 663	5 804 539
Autres produits opérationnels	24	31 318	593
Autres charges opérationnelles	25	-366 642	-699 035
Resultat opérationnel		-544 988	5 106 098
Cout de l'endettement financier		-6 786 060	-1 875 744
Charge d'intérêt des passifs locatifs	26	-	-
Autres produits financiers	26	4 315	6 557
Autres charges financières	26	-6 790 375	-1 882 301
Charge/Produit d'impôt sur les sociétés		-622 883	-756 593
Résultat net		-7 953 932	2 473 760

Resultat par action	31-déc-25	31-déc-24
Dilué	-0,406	0,126
Non dilué	-0,406	0,126

Resultat par action	31-déc-25	31-déc-24
Résultat net (a)	-7 953 932	2 473 760
Nombre d'actions (b)	19 600 000	19 600 000
Dilué (a / b)	-0,406	0,126
Non dilué	-0,406	0,126

Vue aérienne des parcelles de canne



6.5 - Tableau de passage Compte de Résultat Syscohada aux IFRS 2025

En milliers de FCFA

COMPTE DE RESULTAT	31.12.2025 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impot sur le resultat	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 38 Immobilisation incorporelle	31.12.2025 IFRS
Ventes de Marchandises								-
Production vendue de biens et de services								
Chiffre d'affaires	80 568 589							80 568 589
Achats de marchandises	-12 757 444	1 107 618						-11 649 827
Variation de stocks de marchandises	1 107 618	-1 107 618						-
Achats de matières premières et autres approv.	-27 214 672							-27 214 672
Variation des stocks de matières premières et approv.	-							-
Achats consommés	-7 689 228	2 899 592						-4 789 635
Marge brute	34 014 863	2 899 592	-	-	-	-	-	36 914 455
Charges de personnel	-13 253 456	2 867 413						-10 386 042
Charges externes	-12 011 973	2 363 987			553 968			-9 094 018
Productions immobilisées	9 985 906	-9 985 906						-
Impôts et taxes	-2 588 703							-2 588 703
Reprise de provisions et d'amortissements	-	-						-
Dotations aux amortissements et reprises	-13 801 583	-			-280 490	-52 753		-14 134 826
Dotations aux provisions								-
Transferts de charges d'exploitation	411 411	-411 411						-
Autres produits d'exploitation	1 205 659							1 205 659
Autres charges d'exploitation	-2 133 179	6 989						-2 126 189
Resultat opérationnel courant	1 828 947	-2 259 336	-	-	273 478	-52 753	-	-209 663
Autres produits opérationnels	31 318							31 318
Autres charges opérationnelles	-366 642	-			-			-366 642
Resultat opérationnel	1 493 622	-2 259 336	-	-	273 478	-52 753	-	-544 988
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie								
Cout de l'endettement financier brut								
Cout de l'endettement financier	-							-
Charge d'intérêt des passifs locatifs								-
Autres produits financiers	4 315							4 315
Autres charges financières	-7 594 737	2 259 336		-1 031 251	-423 722			-6 790 375
Autres Charges HAO	-	-						-
Impôts sur les bénéfices								-35 000
Resultat avant impot	-6 096 800	0	-	-1 031 251	-150 244	-52 753	-	-7 331 048
Charge/Produit d'impôt sur les sociétés	-35 000		-587 883					-622 883
Résultat net	-6 131 800	0	-587 883	-1 031 251	-150 244	-52 753	-	-7 953 932

6.6 - Etats du Résultat Global au 31 Décembre 2025

En millions de FCFA

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	Notes	31-déc-25	31-déc-24
Résultat net de la période		-7 953 932	2 473 760
Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat :			
Variation de juste valeur des instruments de couverture			
Effet d'impôt			
Ecart de conversion			
Sous-total I		-	-
II. Eléments non reclassables en compte de résultat :	15-1		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite		52 753	-45 496
Effet d'impôt		-13 188	11 374
Sous-total II		39 565	-34 122
Résultat global au titre de la période, net d'impôt		-7 914 367	2 439 638

VII - Tableau de Flux de Trésorerie IFRS au 31 Décembre 2025

En millions de FCFA

Tableau de flux de trésorerie	31-déc-25	31-déc-24
Résultat net	-7 953 932	2 473 760
Elimination des amortissements et provisions	14 157 183	12 514 872
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	1 031 251	-784 099
Elimination des plus ou moins values de cession	335 325	775 602
Total marge brute d'autofinancement	7 569 827	14 980 136
Elimination variation impôts différés	587 883	712 557
Incidence de la variation des stocks et en cours	-14 500 354	-6 682 579
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés	-526 290	-1 653 216
Incidence de la var. des fournisseurs & ressources assimilés	17 252 836	10 941 510
Flux net généré par l'activité	10 383 904	18 298 408
Acquisition d'immobilisations	-25 160 095	-18 573 377
Cession d'immobilisations	2 374 364	2 410 991
Total flux net affecté au investissement	-22 785 731	-16 162 386
Emissions d'emprunts	19 073 401	728 778
Remboursements d'emprunts et dettes locatives	-2 790 882	-6 472 812
Remboursements dettes locatives	-144 097	-89 709
Total flux net affecté au financement	16 138 423	-5 833 743
Variation de trésorerie	3 736 595	-3 697 721
Trésorerie d'ouverture	-10 664 939	-7 401 641
Trésorerie de clôture	-6 928 344	-11 099 362

VIII - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025 susceptible d'affecter les états financiers.

IX - Évolution prévisible et perspectives

La campagne 2025/26, bien que marquée un déficit de main-d'œuvre agricole, s'inscrit dans une dynamique globalement satisfaisante, avec des performances agronomiques et industrielles encourageantes.

Le niveau de production attendu permettra une réduction significative des besoins d'importation de sucre par rapport à 2025.

Cette amélioration permettra d'obtenir un résultat positif pour l'exercice 2026.



RAPPORT RSE

Exercice 2025

NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG)

SUCRIVOIRE a évalué ses acquis dans la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe SIFCA de la période 2021-2025, avec de belles histoires à capitaliser et à pérenniser.

I. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Gouvernance Développement Durable et pilotage des décisions stratégiques

SUCRIVOIRE s'est dotée d'un Comité Éthique. Placé sous la présidence de son Directeur Général, ce comité est chargé de renforcer la gouvernance éthique au sein de l'entreprise, de veiller à l'application rigoureuse du Code de bonne conduite, d'évaluer les incidents éthiques signalés, et d'assurer l'efficacité des mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption, pour une culture d'entreprise fondée sur la transparence et l'amélioration continue des pratiques de gouvernance.

Gouvernance Développement Durable et pilotage des décisions stratégiques

SUCRIVOIRE a mis en place un processus de reporting des indicateurs Environnementaux et Sociaux (E&S), dans le cadre de sa démarche RSE. Ce processus, conçu pour harmoniser et encadrer la collecte, l'analyse et la consolidation des données à tous les niveaux de l'organisation, repose sur le référentiel de reporting GRI.

Le processus définit précisément :

- les méthodologies de calcul à appliquer pour chaque indicateur ;
- les responsabilités des différents départements impliqués ;
- les normes et exigences de qualité applicables aux données.

Cette approche assure la cohérence, la traçabilité et la comparabilité des informations rapportées. Afin de garantir la fiabilité des résultats et de renforcer la transparence vis-à-vis des parties prenantes (partenaires, investisseurs, autorités, grand public), les données publiées font l'objet d'une vérification indépendante par un auditeur tiers. Ce contrôle renforce la crédibilité des données du rapport extra-financier et des engagements RSE de SUCRIVOIRE.

Intégration des attentes du Développement Durable des Clients et Consommateurs

L'intégration des attentes DD des Clients et Consommateurs a eu pour impact :

- la fidélisation des clients existants ;
- l'entrée de nouveaux clients dans le portefeuille clientèle ;
- la reconnaissance des efforts normatifs par l'organisme national de normalisation.

SUCRIVOIRE répond aux exigences ESG de ses clients de premier plan — Nestlé, Coca-Cola, Cargill, Cémoi, Brassivoire — et de ses partenaires financiers internationaux tels que Proparco et Cygnum Capital. Cet alignement constitue un facteur clé de différenciation concurrentielle et d'accès aux marchés et aux financements.

Éthique des affaires et achats responsables

SUCRIVOIRE intègre les Objectifs du Développement Durable dans sa politique d'achats, en alignant ses critères d'évaluation sur les attentes environnementales et sociales de ses parties prenantes. Tous les acheteurs de la filière ont été formés aux pratiques d'achats responsables ainsi qu'au Code de Conduite Fournisseurs. En complément, une campagne de sensibilisation, interne et externe, a été déployée afin de renforcer l'appropriation de ces principes par l'ensemble des collaborateurs et des partenaires stratégiques.

II. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique des Ressources Humaines de SUCRIVOIRE s'inscrit dans une démarche de durabilité, avec pour axe stratégique central :

« Mettre l'humain au cœur de notre politique d'expansion. »

Trois priorités structurent cette politique :

- L'égalité de traitement entre les travailleurs, favorisant l'équité et l'inclusion ;
- L'amélioration continue des conditions de travail, en veillant à la santé, la sécurité et le bien-être au travail ;
- Le cadre de vie des salariés, à travers des initiatives sociales et un environnement propice à l'épanouissement personnel et professionnel.

1. Égalité de traitement des travailleurs

promotion de l'inclusion et de l'équité est au cœur de la stratégie sociale de l'entreprise. En 2025, huit (8) femmes ont accédé à des postes de cadre, renforçant le personnel d'encadrement et contribuant à une meilleure représentation féminine à des fonctions stratégiques, y compris dans des métiers historiquement masculins. Un pas important vers une gouvernance plus équilibrée et représentative.



Les ambassadeurs Genre

SUCRIVOIRE	Permanents 2024	Temporaires 2024	Permanents 2025	Temporaires 2025
Total collaborateurs	668	5 601	681	5 677
TOTAL	6 269		6 358	

Tableau 1 : Répartition de l'effectif

Au 31 décembre 2025, l'effectif de SUCRIVOIRE s'élève à 681 permanents, 5610 temporaires et 67 stagiaires.

Accès aux soins de santé de qualité pour tous les travailleurs

Tous les travailleurs de SUCRIVOIRE ont accès à une assurance maladie selon leur catégorie. Cette assurance couvre le travailleur permanent ainsi que l'ensemble des membres de sa famille, leur donnant accès aux soins et actes médicaux pris en charge. Pour les travailleurs saisonniers, l'assurance permet à 4 membres de leur famille (le conjoint ou la conjointe et trois enfants) de bénéficier des prestations offertes pendant toute la durée de leur contrat de travail.

2. Conditions de travail

Santé et Sécurité au travail

La santé, la sécurité et le bien-être des salariés demeurent une priorité absolue.

Tout au long de l'année, le cadre d'échange « la minute sécurité » a servi de canal pour les actions de sensibilisation sur les enjeux de santé et de sécurité au travail, avec un focus particulier sur le paludisme, le diabète et l'hypertension. Au total, plus de 6 000 collaboratrices et collaborateurs ont été sensibilisés.



Session de «La Minute Sécurité»



Une Ambulance pour les travailleurs et communautés

INDICATEURS SUCRIVOIRE	Abidjan 2025	Borotou 2025	Zuénoula 2025	SUCRIVOIRE 2025	SUCRIVOIRE 2024
Accidents du travail avec arrêt > 1 jour	0	63	42	105	135
Total jours d'arrêt liés aux accidents	0	251	388	639	853
Taux de fréquence des accidents (Tf)	0,00	9,86	7,75	8,79	13,09
Taux de gravité des accidents (Tg)	0,00	0,04	0,07	0,05	0,08

Tableau 2 : Accidents du travail — amélioration sensible des indicateurs en 2025

Formation et développement des compétences

Dans un secteur aussi complexe et exigeant que celui de l'industrie de la canne à sucre, le développement des compétences constitue un levier stratégique déterminant pour consolider notre position concurrentielle.

L'investissement dans la formation permet de renforcer durablement notre capital humain, en l'alignant à la fois sur l'évolution des attentes de nos clients et sur les exigences croissantes de nos parties prenantes.

L'année 2025 a été marquée par une campagne raccourcie à 155 jours, contre 203 en 2024 (-24 %), ainsi que par des performances économiques et financières en retrait.

Dans ce contexte, des arbitrages budgétaires ont été nécessaires, entraînant une contraction temporaire du volume global de formation.

Néanmoins, les collaborateurs ayant bénéficié de ce dispositif ont suivi des formations dans des domaines variés, couvrant à la fois les compétences métiers (savoir-faire techniques spécifiques) et le management de la responsabilité sociétale.

Par ailleurs, un effort ciblé a été maintenu en faveur de la formation des femmes, avec une progression significative du temps moyen qui y est consacré, passant de 33,78 à 52,00 heures (+63 %).

Dans cette dynamique, la Direction a inscrit dans son plan 2026 le rétablissement progressif de l'effort de formation, en cohérence avec la trajectoire de redressement opérationnel et financier engagée, ainsi qu'avec les ambitions de croissance à moyen terme de la Société.

Indicateurs	SUCRIVOIRE 2025	SUCRIVOIRE 2024
Nombre total d'heures de formation	6 954	13 086
Nombre de collaborateurs formés	219	331
Moyenne d'heures de formation des femmes	52,00	33,78
Moyenne d'heures de formation des hommes	30,27	39,70
Moyenne d'heures de formation par salarié	31,75	39,53

Tableau 3 : Récapitulatif des formations

III. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE

Au sein de SUCRIVOIRE, la Direction de l'Unité Agricole Intégrée est chargée de la gestion des relations avec les communautés à travers le Département Conformité, Développement Durable et Qualité, et le Service Développement Durable et Projets Communautaires. Elle maintient un dialogue actif avec les communautés pour développer des projets via un Cadre Permanent de Dialogue (CPD) et l'Engagement des Parties Prenantes.

À cet effet, huit (8) rencontres se sont tenues en 2025 sur les deux sites de production avec pour objectifs de :

- sensibiliser les membres sur la déclaration à l'état civil des naissances ;
- établir et mettre en œuvre le programme des CPD ;
- mettre en œuvre le plan d'action issu des CPD ;
- élaborer et mettre en œuvre la feuille de route des projets sociaux ;
- animer la lutte contre le travail des enfants ;
- développer et animer des projets d'autonomisation des femmes.



Une session de CPD



Une session de CPD

1. Ancrage économique et impact territorial

SUCRIVOIRE, producteur de canne à sucre à Borotou-Koro et Zuénoula, est un acteur majeur de l'emploi et du développement économique dans ses zones d'intervention. Au-delà des emplois directs portés par l'entreprise, son activité irrigue tout un écosystème de filières connexes et stimule l'économie locale.

Un écosystème emploi à fort effet d'entraînement

L'impact de SUCRIVOIRE sur le marché du travail s'étend bien au-delà du périmètre de ses salariés permanents et temporaires. En 2025, l'entreprise a mobilisé 6358 travailleurs permanents et saisonniers à travers l'ensemble de ses activités agricoles, industrielles et logistiques, pour un coût total de personnel de 13,3 milliards de FCFA.

Les coopératives villageoises cultivant la canne à sucre en dehors des périmètres de l'entreprise permettent aux communautés de participer activement à la production, tout en favorisant un développement économique local inclusif et durable.

En 2025, SUCRIVOIRE a accompagné près de 5 000 agriculteurs partenaires, organisés en coopératives, et a acheté pour environ 1,3 milliard de FCFA de canne à sucre produite par les communautés environnantes.

Filières connexes et emplois indirects

Les activités de SUCRIVOIRE génèrent également des emplois indirects et créent de la valeur ajoutée locale dans de nombreux secteurs connexes, contribuant ainsi à la dynamique économique des territoires :

- Transports et services : 5,3 milliards de FCFA en 2025 ;
- Entretien et maintenance : 1,5 milliards de FCFA en 2025 ;
- Production locale d'emballages : 0,9 milliards de FCFA en 2025.

Ces flux soutiennent durablement le tissu de PME et de prestataires locaux, contribuant à la structuration d'un écosystème industriel et de services ivoirien autour des deux complexes sucriers.

Bassins de vie et stimulation des filières vivrières

Les populations des UAI de Zuénoula (environ 17 000 habitants) et de Borotou-Koro (environ 23 000 habitants) bénéficient directement de l'activité économique de SUCRIVOIRE. Les flux économiques générés stimulent l'agriculture vivrière locale, notamment la production de riz et d'autres cultures, en assurant un débouché monétaire stable aux producteurs.

Valorisation industrielle de la mélasse — un levier de souveraineté

La vente de mélasse — sous-produit de la canne — aux producteurs locaux a permis la fabrication de 7,5 millions de litres d'alcool, réduisant la dépendance de la Côte d'Ivoire aux importations tout en générant de la valeur ajoutée locale. Cette dynamique constitue le fondement d'une filière secondaire à fort potentiel de développement, autour de la production d'alcool, d'aliments pour bétail et d'autres coproduits valorisables.

2. Inclusion sociale et développement communautaire

Au-delà de ses sites agro-industriels, SUCRIVOIRE renforce son ancrage territorial à travers une série d'initiatives sociales structurantes.

Autonomisation des femmes

Une phase pilote de projets apicoles et de production de manioc, portée par SUCRIVOIRE au bénéfice des femmes des communautés riveraines, favorise leur autonomisation économique et la création de revenus durables.

Ces initiatives contribuent également à l'amélioration de la productivité des plantations fruitières grâce à la pollinisation, participant ainsi à la lutte contre l'insécurité alimentaire dans nos zones d'implantation.

Plus largement, SUCRIVOIRE déploie en faveur des femmes et des associations féminines des programmes de formation, de microcrédit et d'intégration dans les activités économiques locales.



Lancement de la formation en Apiculture

Éducation

SUCRIVOIRE assure la scolarisation des enfants des UAI dans des écoles supportées par l'entreprise, et met à disposition des logements pour le personnel enseignant de l'État. À Zuénoula, une bibliothèque entièrement équipée a été ouverte aux enfants des salariés, favorisant l'apprentissage, la culture et l'épanouissement, tout en contribuant à la lutte contre le travail des enfants. Des kits scolaires ont également été distribués aux meilleurs élèves de chaque classe pour promouvoir l'excellence en milieu scolaire.



Intérieur de la bibliothèque offerte aux enfants



Lauréats à la 5e Journée d'excellence scolaire au collège Pierre BILLON Zuénoula

Santé

SUCRIVOIRE gère des hôpitaux ouverts à toute la population locale, garantissant un accès aux soins. À Zanzra, un centre de santé moderne et entièrement équipé a été offert aux populations en 2025, renforçant l'accès aux soins et le bien-être des communautés riveraines.



Inauguration du CSR Zanzra



Salle d'hospitalisation CSR Zanzra

Infrastructures et cadre de vie

L'entretien des routes et l'amélioration des conditions de vie dans les UAI et villages voisins font partie intégrante de l'engagement de SUCRIVOIRE auprès des territoires.

Promotion de la gestion durable des déchets

L'entreprise organise une collecte régulière des déchets ménagers sur l'ensemble de ses sites, contribuant ainsi à un environnement plus sain et mieux structuré, tant pour ses employés que pour les populations avoisinantes.

Enfin, SUCRIVOIRE soutient activement la valorisation et le recyclage des déchets ménagers solides. L'entreprise a notamment démontré son savoir-faire en transformant des plastiques usagés en pavés, illustrant concrètement son engagement dans le développement de solutions innovantes et dans la promotion de l'économie circulaire.

Lutte contre le travail des enfants et les violences basées sur le genre

Des campagnes de sensibilisation contre les violences basées sur le genre et le travail des enfants ont été menées en collaboration avec les centres sociaux affiliés au Ministère en charge de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. La contribution au développement communautaire a été également renforcée par la mutualisation des efforts pour les actions de lutte contre les feux de brousse et la redynamisation des comités de lutte contre le travail des enfants.

3. Achats de matières premières et fournisseurs

SUCRIVOIRE inscrit ses activités dans une démarche de durabilité en développant des relations responsables, harmonieuses et durables avec ses fournisseurs, notamment les agriculteurs des communautés riveraines regroupés au sein de coopératives agricoles.

L'entreprise met en œuvre des stratégies de fidélisation axées sur la valorisation de l'agriculture locale, le renforcement des capacités des agriculteurs et le respect de pratiques agricoles durables.

En 2025, environ 8 % de la canne à sucre transformée par SUCRIVOIRE provient des plantations villageoises, témoignant de l'importance accordée à l'approvisionnement local et équitable.

Cette collaboration repose sur un partenariat de long terme fondé sur la transparence, le juste prix et l'accompagnement technique des planteurs pour améliorer leur productivité tout en préservant les ressources naturelles.

Par cet engagement, SUCRIVOIRE entend non seulement sécuriser ses approvisionnements, mais aussi contribuer activement au développement économique et social des communautés.

IV. ENVIRONNEMENT

La protection de l’environnement est au cœur des actions de SUCRIVOIRE. Dans la région de la Moyenne Marahoué, un total de 527 hectares a été reboisés en partenariat avec la SODEFOR, dans le cadre de la convention 2021-2025, contribuant activement à la restauration du couvert forestier.

Aussi, dans le cadre de notre politique de durabilité, nous avons pris des engagements relatifs à nos enjeux spécifiques :

- Gestion et traitement de l’eau ;
- Changement climatique et déforestation ;
- Gestion des déchets.

1. Gestion et traitement de l’eau

SUCRIVOIRE vise à optimiser son ratio en quantité d’eau consommée par tonne de canne broyée à moins de 5 m³/tonne canne broyée pour les usines. Ce ratio s’est nettement amélioré, passant d’une moyenne de 3,43 m³/tonne canne broyée en 2024 à 1,74 m³/TCB en 2025. Un plan d’amélioration de la gestion de l’eau a été mis en œuvre et déployé en cinq (5) points :

- identifier les cours d’eau dans nos concessions et zones à préserver ;
- interdire strictement l’usage de pesticides sur ces zones préservées ;
- ériger des panneaux de sensibilisation à l’attention des applicateurs phytosanitaires ;
- laisser la végétation naturelle et l’enrichir avec des plants en bordure des cours d’eau ;
- inspecter les réseaux d’eau pour corriger toutes les fuites éventuelles.

Indicateurs	Borotou-Koro 2025	Zuénoula 2025	SUCRIVOIRE 2025	SUCRIVOIRE 2024
Prélèvement d’eau de surface (m³)	46 022 541	35 135 813	81 158 354	66 952 906
Rejet d’effluents et recyclage estimés sur 6 mois de campagne (m³)		2 243 563	2 793 571	1 748 172

Tableau 4 : Prélèvement, utilisation et recyclage des effluents

La différence significative concernant les effluents liquides entre l’usine de Borotou-Koro et celle de Zuénoula réside dans l’implémentation d’un système de lavage de la canne à sucre à Zuénoula. Ce dispositif permet d’éliminer efficacement les particules de sable avant le broyage, en raison des caractéristiques limono-sablonneuses du sol de la région.

Dans ce contexte, le projet « cannes pluviales assistées » à Zuénoula a pour objectif de valoriser la totalité des eaux usées industrielles en les réutilisant pour l’irrigation des plantations de canne à sucre.

2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique, SUCRIVOIRE s’est fixée depuis 2024 des objectifs environnementaux — dont le ratio m³ d’eau/tonne canne broyée — ainsi que des indicateurs d’optimisation pour la consommation d’énergie par tonne de sucre produit.

Cette démarche s’inscrit dans une stratégie globale de performance énergétique et de responsabilité environnementale.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions concrètes et structurantes ont été mises en œuvre. SUCRIVOIRE a notamment renforcé ses pratiques de maintenance préventive sur les équipements et les installations électriques, afin d’améliorer leurs performances et de limiter les pertes. L’installation de démarreurs progressifs sur les gros moteurs constitue une avancée majeure, permettant d’optimiser l’énergie lors de la mise en service des machines électriques.

Par ailleurs, SUCRIVOIRE dispose déjà d’un avantage considérable en matière d’autonomie énergétique.

Ses usines sont entièrement autosuffisantes grâce à un système de cogénération basé sur l’utilisation de biomasse végétale.

Cette énergie renouvelable est produite à partir de résidus issus du processus de production — fibres de canne, coques de cajou, papier — valorisant ainsi les sous-produits agricoles et industriels selon le principe de l’économie circulaire.

Ce modèle énergétique vertueux permet non seulement de réduire l’empreinte carbone des activités industrielles, mais aussi de promouvoir une gestion durable des ressources, en limitant le recours aux énergies fossiles.

Indicateurs	SUCRIVOIRE 2025	SUCRIVOIRE 2024
kWh d’électricité achetée / tonne de sucre produite	440	375
kWh d’électricité auto-produite / tonne de sucre produite	757	750
kWh d’électricité totale / tonne de sucre produite	1 198	1 125

Tableau 5 : Intensité énergétique — kWh d’électricité par tonne de sucre produite

Consommation d’énergie (en GJ)	SUCRIVOIRE 2025	SUCRIVOIRE 2024
Essence des véhicules de service et de location (mobile)	208 523	195 563
Essence pour générateurs, motopompes et sécheur (fixe)	5 422	5 199
Diesel pour générateurs, motopompes et sécheur (fixe)	851 349	846 746
Diesel pour véhicules, motos, engins et location (mobile)	4 060 780	4 358 834
Gaz naturel — butane, oxygène et acétylène (fixe)	39 844	37 588

Tableau 6 : Consommation d’énergie (en GJ)

Pollution atmosphérique

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, SUCRIVOIRE poursuit ses actions d'amélioration continue. En tant qu'entreprise responsable et soucieuse de son impact environnemental, elle met en œuvre un suivi rigoureux de ses émissions polluantes conformément aux prescriptions techniques environnementales en vigueur en Côte d'Ivoire et aux exigences des normes SFI imposées par les bailleurs.

Les émissions majeures surveillées incluent notamment les oxydes d'azote (NOx), les oxydes de soufre (SOx), le sulfure d'hydrogène (H₂S), le dioxyde de carbone (CO₂), ainsi que les poussières industrielles. Ce suivi permet non seulement de garantir la conformité réglementaire, mais aussi d'identifier des leviers d'amélioration pour réduire progressivement l'impact climatique des activités industrielles.

Les travaux de maintenance lors de la décennale des chaudières, l'installation d'oxygénomètres en ligne et l'élaboration de protocoles de suivi du bon fonctionnement des équipements ont permis d'améliorer les seuils des paramètres surveillés en lien avec la qualité de l'air.

Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

L'évaluation intégrée des Hautes Valeurs de Conservation et de Hauts Stocks de Carbone (HCV/HCS), démarrée sur nos sites de production en 2023, s'est poursuivie en 2025. Cette évaluation a été réalisée conjointement par les experts locaux des universités nationales et les experts internationaux de PROFOREST, ONG internationale mandatée par notre client Nestlé. Les HCV/HCS identifiées font l'objet d'un plan de gestion environnementale et sociale pour une prise en charge durable, accompagné d'un projet de surveillance satellitaire.

3. Gestion des déchets

Déchets industriels

En 2025, SUCRIVOIRE a généré un total de 814,55 tonnes de déchets sur l'ensemble de ses trois sites d'activité. Cette quantité se répartit entre 708,30 tonnes de déchets non dangereux et 106,25 tonnes de déchets dangereux, incluant des déchets biomédicaux, des huiles usagées et des plastiques à usage spécifique.

Conformément à la réglementation environnementale en vigueur, l'ensemble de ces déchets a été traité selon des filières adaptées, privilégiant la réduction à la source, le recyclage ou la réutilisation chaque fois que possible. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique de durabilité de SUCRIVOIRE, qui vise à limiter l'impact environnemental de ses activités tout en favorisant une gestion responsable des ressources.

Indicateurs	SUCRIVOIRE 2025
Total déchets générés (tonnes)	814,55
Déchets dangereux générés	106,25
— destinés à élimination (destruction, incinération)	26,69
— non destinés à élimination (recyclage, réutilisation)	79,56
Déchets non dangereux générés	708,30

Tableau 7 : Gestion des déchets dangereux et non dangereux

Déchets ménagers

Dans une optique de gestion responsable des déchets et de réduction de l'empreinte environnementale, SUCRIVOIRE a mis en place une stratégie de valorisation des déchets ménagers, principalement composés de matières biodégradables et de plastiques.

Les déchets biodégradables, issus du tri sélectif au sein des ménages, constituent la matière première pour la production de compost. Grâce à une capacité de transformation initiale estimée à 600 tonnes par an, SUCRIVOIRE produit désormais jusqu'à 2 000 tonnes de compost par site, utilisé dans ses plantations. Cette initiative permet de réduire la dépendance aux engrais chimiques, tout en améliorant la qualité des sols et en favorisant une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Parallèlement, les déchets plastiques sont pris en charge par des unités de transformation installées sur les sites de Zuénoula et Borotou-Koro. Ces unités transforment les plastiques collectés en pavés écologiques, participant ainsi à la réduction de la pollution plastique et à la promotion de l'économie circulaire locale.



CONTRIBUTION À LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET ALIMENTAIRE

Au-delà de son rôle d'employeur et de son ancrage territorial, SUCRIVOIRE est un acteur stratégique pour l'économie nationale ivoirienne. Son modèle agro-industriel intégré contribue à plusieurs dimensions structurantes de la souveraineté économique du pays.

Sécurité alimentaire et autosuffisance en sucre

SUCRIVOIRE contribue activement à l'autosuffisance en sucre de la Côte d'Ivoire et à la réduction de la dépendance aux importations. La production locale, compétitive et durable, soutient la croissance nationale et limite l'exposition du pays à la volatilité des marchés internationaux. Les compléments d'importation, opérés en respect strict des droits de douane, contribuent par ailleurs à limiter les risques de fraude et à sécuriser les recettes fiscales de l'État.

Alignement sur les standards internationaux

SUCRIVOIRE promeut un modèle de production aligné sur les standards internationaux les plus exigeants, à travers le respect des normes ESG imposées par ses clients (Nestlé, Coca-Cola, Cargill, Cémoi, Brassivoire) et ses partenaires financiers (Proparco, Cygnum Capital). Cet alignement constitue à la fois un facteur de différenciation concurrentielle et un levier de modernisation pour l'ensemble de la filière sucrière nationale.

Aménagement du territoire et limitation de l'exode rural

L'implantation des activités agro-industrielles en milieu rural réduit la pression démographique et économique sur les grandes villes comme Abidjan. En offrant emplois, services et infrastructures dans les zones d'intervention, SUCRIVOIRE contribue à un développement économique territorial équilibré et limite les migrations vers les centres urbains.

Développement des filières et des PME locales

L'entreprise stimule le développement du commerce, des services et de la sous-traitance dans les UAI, et participe à la création de filières industrielles secondaires — production d'alcool et d'aliments pour bétail à partir de la mélasse.

Le tissu de PME locales — transport, maintenance, emballages, services — bénéficie directement de cette dynamique.

Cohésion sociale et qualité de vie

Les revenus générés par SUCRIVOIRE permettent aux populations locales de subvenir à leurs besoins essentiels (alimentation, santé, éducation), renforcent la cohésion sociale entre le personnel et les communautés locales, et soutiennent le développement d'infrastructures et de services qui améliorent durablement la qualité de vie. La promotion de pratiques agricoles responsables et la lutte active contre le travail des enfants complètent ce modèle d'entreprise responsable, conciliant performance économique et impact social positif.

Préservation de la biodiversité

Le maintien de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, conformément aux législations nationales et aux exigences des bailleurs internationaux, demeurent des engagements structurants de l'entreprise.

NOS PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Dans une démarche d'amélioration continue et de responsabilité durable, SUCRIVOIRE a défini plusieurs objectifs stratégiques pour les années à venir.

- **Adhérer au réseau d'éthique commerciale BONSUCRO**, reconnu au niveau international pour la promotion de pratiques durables et responsables dans la filière sucre. Cette affiliation renforcera notre engagement en matière de durabilité et de conformité aux standards sociaux, environnementaux et économiques du secteur.
- **Conclure une convention avec l'ANAGED** (Agence Nationale de Gestion des Déchets) via le Groupe SIFCA, en vue de la mise en place d'un dispositif structuré pour la gestion des ordures ménagères sur nos différents sites. Cette collaboration contribuera à une meilleure maîtrise de nos impacts environnementaux.
- **Obtenir la certification ISO 45001** — Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST) — au sein de l'Unité Agricole Intégrée (UAI) de Zuénoula à l'horizon 2027. Cette norme internationale vise à améliorer la sécurité des employés, à réduire les risques sur le lieu de travail et à promouvoir des conditions de travail sûres et saines.
- **Obtenir la certification ISO 14001** — Système de Management Environnemental — à l'UAI de Borotou-Koro à l'horizon 2028. Cette démarche renforcera notre engagement environnemental à travers une gestion rigoureuse des ressources, la réduction de notre empreinte écologique et la conformité réglementaire de tous nos effluents.
- **Réaliser un audit GFSI de niveau 2**, étape préparatoire essentielle en vue de l'obtention d'une certification en sécurité sanitaire des aliments à l'horizon 2028. Ce processus renforcera la fiabilité de notre chaîne de production alimentaire, tout en répondant aux attentes croissantes des consommateurs en matière de qualité et de sécurité.

NOTRE AMBITION

Faire de SUCRIVOIRE un modèle d'agro-industrie durable en Côte d'Ivoire, créateur de valeur pour ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires agricoles et les territoires où elle opère.

Bâtir une filière canne à sucre performante et régénératrice, conciliant rentabilité économique, préservation environnementale et équité sociale.

RÉSUMÉ DU RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT

Du Conseil d'Administration

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, il vous est rendu compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (Titre 2).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit tenue le 13 mars 2026, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 02 Avril 2026.

Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- La composition du Conseil d'Administration à la date du présent rapport est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date d'échéance du mandat	Fonction
M. Jean-Louis BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	Président du Conseil d'Administration
M. Alassane DOUMBIA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	Administrateur
M. Pierre BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	Administrateur
M. Nazaire GOUNONGBE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	Administrateur
M. Jean-Luc BEDIE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
Mme Affoué YATIE née YAO	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
SIFCA S.A (RP : Nicolas CHABOT)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	Administrateur
SIFCOM S.A (RP: Lucie BARRY-TANNOUS)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	Administrateur
IMMORIV S.A (RP: David BILLON)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	Administrateur

- La liste des autres mandats exercés par les administrateurs dans d'autres sociétés de l'espace OHADA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
M. Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration de : – SAPH (Côte d'Ivoire) Administrateur de : – MOVIS INTERNATIONAL Représentant permanent de SIFCOM au conseil de : – COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (Côte d'Ivoire)
M. Alassane DOUMBIA	Président du Conseil d'administration de : – SIFCA (Côte d'Ivoire) – CRC (Libéria) – PALMCI (Côte d'Ivoire) – MOPP (Libéria) – WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) – SAO (Côte d'Ivoire) – TCI (Côte d'Ivoire) – SENDISO (Côte d'Ivoire) Administrateur de : – RENL (Nigéria) – SANIA (Côte d'Ivoire) – SIFCOM (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) – BOKALA (Côte d'Ivoire) – BIOVEA ENERGIE (Côte d'Ivoire) – SAPH (Côte d'Ivoire) – SIPH (France) – GREL (Ghana) – GOLDEN SIFCA (Libéria) – SIAT (Côte d'Ivoire) – CGECI (Côte d'Ivoire) – ORABANK (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE SANTE (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE ENERGIE (Côte d'Ivoire) – SCASO (Côte d'Ivoire) Représentant Permanent de SIFCOM aux conseils de : – ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) ; – SMT (Côte d'Ivoire) ;

	Représentant permanent de IMMORIV aux conseils de : – SIFCA (Côte d'Ivoire) – PALMCI (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) – SIFCOM (Côte d'Ivoire)
M. Pierre BILLON	Président du Conseil d'Administration de : – ATC-COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) – GREL (Ghana) – SIPH (France) – SANIA Cie (Côte d'Ivoire) – SIRDEL SAS (Côte d'Ivoire) – MOVIS (Côte d'Ivoire) Administrateur de : – PALMCI (Côte d'Ivoire) – MOPP (Libéria) – CRC (Libéria) – SAO (Côte d'Ivoire) – TCI (Côte d'Ivoire) – SCASO (Côte d'Ivoire) – MOVIS INTERNATIONAL (Côte d'Ivoire) – WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) – SIFCOM (Côte d'Ivoire) – SMT CI, (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE TECHNOLOGIE (Côte d'Ivoire) – RENL (Nigéria) – SIMDA (Côte d'Ivoire) – SENDISO (Sénégal) – SIFCA SA (Côte d'Ivoire) – SICOMED (Côte d'Ivoire) – SOGEMED (Côte d'Ivoire) – MCI (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE ENERGIE (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE SANTE (Côte d'Ivoire) – BIOVEA ENERGIE (Côte d'Ivoire) – BOPP – CHL – MOVIS INTERNATIONAL Représentant permanent de SIFCOM au conseil de : – SIMDA (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (Côte d'Ivoire) – FRANCE CABLES RADIO CI (Côte d'Ivoire) – COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (Côte d'Ivoire) ; – ORANGE Côte d'Ivoire Représentant permanent de SIPH au conseil de : – SAPH (Côte d'Ivoire)

	Représentant permanent de SIFCA au conseil de : – BOKALA (Côte d'Ivoire) Représentant permanent PARME INVESTISSEMENT au conseil de : – SIFCOM
M. Nazaire GOUNONGBE	Administrateur de : – MOPP (Libéria) – SAPH Représentant permanent de SIFCA au conseil de : – PALMCI (Côte d'Ivoire)
M. Jean-Luc BEDIE	Administrateur de : – SAPH (Côte d'Ivoire) – SIFCOM (Côte d'Ivoire) – AERIA (Côte d'Ivoire) – LMH (Côte d'Ivoire) – SGI HUDSON et Cie (Côte d'Ivoire) – ALC Titrisation (Côte d'Ivoire) – BRVM (Côte d'Ivoire)
Mme. Affoué YAO née YATIE	Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA
SIFCA SA	– BOKALA (Côte d'Ivoire) – SAPH (Côte d'Ivoire) – SIPH (France) – SIFCOM ASSUR (Côte d'Ivoire) – THSP (Côte d'Ivoire) – PALMCI (Côte d'Ivoire)
Représentant Permanent de SIFCA M. NICOLAS CHABOT	Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA
SIFCOM	Administrateur – SAPH (Côte d'Ivoire) – SMT (Côte d'Ivoire) – ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE TECHNOLOGIE (Côte d'Ivoire) – SIMDA (Côte d'Ivoire) – COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (Côte d'Ivoire) – ORANGE Cote d'Ivoire – COMAFRIQUE ENERGIE (Côte d'Ivoire)

Représentant permanent de SIFCOM Mme Lucie BARRY TANNOUS	Président du Conseil d'administration de : – SIFCOM (Côte d'Ivoire) – SIMDA (Côte d'Ivoire) – CHL (Côte d'Ivoire) – SMT (Côte d'Ivoire) Administrateur de : – SIFCA (Côte d'Ivoire) – SIFCOM – RENL (Nigeria) – MOPP (Libéria) – CRC (Libéria) – PALMCI (Côte d'Ivoire) – MOVIS CI (Côte d'Ivoire) – MOVIS TRANSPORT (Côte d'Ivoire) – MOVIS Ghana – COMAFRIQUE TECHNOLOGIE (Côte d'Ivoire) – ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE ENERGIE (Côte d'Ivoire) – SAO (Côte d'Ivoire) – TCI (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE SANTE (Côte d'Ivoire) – CHL – SMT Représentant permanent de SIFCA au conseil de : – SAPH (Côte d'Ivoire) – SIPH (France) – SIFCOM ASSUR (Côte d'Ivoire) Représentant permanent de SIFCOM au conseil de : – CANAL PLUS (Côte d'Ivoire) Représentant permanent de SIVOM Belgique au conseil de : – MOVIS INTERNATIONAL (Côte d'Ivoire)
Société IMMORIV S.A	– PALMCI (Côte d'Ivoire) – SIFCA (Côte d'Ivoire) – SIFCOM (Côte d'Ivoire)

Représentant permanent d'IMMORIV M. David BILLON	Président du Conseil d'Administration de : – MOVIS INTERNATIONAL (Côte d'Ivoire) – MOVIS TRANSPORT (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE ENERGIE (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE SANTE (Côte d'Ivoire) – COMAFRIQUE TECHNOLOGIE (Côte d'Ivoire) Administrateur de : – BOKALA (Côte d'Ivoire) – BIOVEA (Côte d'Ivoire) – PALMCI (Côte d'Ivoire) – SIFCOM (Côte d'Ivoire) – MOVIS CI (Côte d'Ivoire) – MOVIS TRANSPORT (Côte d'Ivoire) – MOVIS Ghana (Côte d'Ivoire) Représentant permanent de Parme Investissement au conseil de : – SIFCA (Côte d'Ivoire) Représentant permanent de MOVIS CI au conseil de : – SIFCOM ASSUR (Côte d'Ivoire)
---	--

II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1- Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

2- Convocation des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués, conformément aux dispositions de l'article 18.2 des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE s'est réuni quatre (04) fois au cours de l'exercice 2025 : le 07 février, le 02 avril, le 31 octobre, le 25 novembre.

Le **07 février 2025**, Le Conseil d'Administration a notamment :

- Approuvé le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024 ;
- Arrêté la situation des créances de SIFCA dans les comptes de SUCRIVOIRE ;
- Examiné le rapport de la campagne 2024-2025 ;

- Autorisé plusieurs conventions (prestations de services, travaux de maintenance industrielle, conventions bancaires) ;
- Validé la rémunération de deux cadres à recruter ;
- Approuvé la réorganisation du Comité Exécutif ;
- Donné pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le 02 avril 2025, le Conseil d'Administration a examiné les points suivants :

Au titre de l'arrêté des comptes 2024

- Examen et adoption des termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée sur la marche de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Examen des états financiers de synthèse (SYSCOHADA REVISE et IFRS) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'audit ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes établi selon l'article 715 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- Arrêté des comptes de l'exercice :
 - Arrêté des états financiers établis selon le référentiel SYSCOHADA REVISE ;
 - Arrêté des états financiers établis selon la norme comptable internationale IFRS ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux Administrateurs ;
- Examen et approbation du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion de risques ;
- Autorisation de conventions règlementées :
 - Conventions règlementées SUCRIVOIRE - MOVIS : revalorisation des loyers
- Rectification erreur matérielle sur le résultat de l'exercice 2023 ;

Au titre de l'organisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires

- Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire ;
 - Projet du texte des résolutions ;

Au titre de l'activité

- Rapport sur la campagne 2024 -2025 ;
- Questions diverses :
 - Emprunt obligataire convertible par appel public à l'épargne : Présentation de l'opération intervenue du 28 février au 28 mars 2025 ;
 - Modification du registre des titres nominatifs SUCRIVOIRE ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le 31 octobre 2025, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :

Au titre de l'arrêté des comptes du premier semestre de l'exercice 2025 :

- Examen du Conseil d'Administration de la gestion de la société durant le premier semestre 2025 ;
- Lecture de l'attestation des Commissaires aux Comptes sur l'activité du premier semestre (Art 849) au Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes établi selon l'article 715 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Au titre de l'activité

- Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'Audit de SUCRIVOIRE ;
- Rapport sur la campagne 2024 -2025 ;
- Questions diverses :
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le **25 novembre 2025**, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :

- Démarrage de la campagne 2025/2026 ;
- Présentation des travaux du comité d'audit ;
- Présentation des comptes au 31/10/2025 ;
- Résultats provisoires au 31/12/2025 ;
- Examen et adoption du budget 2026 ;
- Questions diverses :
 - Calendrier des Conseils et Assemblées Générales 2026.

3- Compte-rendu du Conseil d'Administration

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un administrateur.

4- Information des administrateurs

Préalablement aux réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

5- Comité spécialisé mis en place au sein du Conseil d'Administration

○ Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité permanent, le Comité d'audit créé à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE daté du 30 janvier 2014.

Le Comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration. C'est un organe collégial exerçant un rôle consultatif qui est destiné à faciliter les travaux du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

Composition et missions

Le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société. Il est composé de :

- ✓ Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- ✓ Monsieur Pierre BILLON ;
- ✓ Madame Lucie BARRY-TANNOUS ;
- ✓ Monsieur Nazaïre GOUNONGBE ;
- ✓ Monsieur Jean-Luc BEDIE.

La présidence du Comité d'audit est assurée par monsieur Alassane DOUMBIA.

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Il a notamment pour missions de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise ;
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration et lui rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Le Comité d'audit de SUCRIVOIRE s'est réuni trois (03) fois au cours de l'exercice 2025.

Le **26 mars 2025**, le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 18 Novembre 2024 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit ;
- Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
 - Présentation des comptes au 31 décembre 2024 ;
 - Point de la campagne 2024/2025 ;
 - Conclusions des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;
- Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Bilan des activités d'audit interne 2024 et suivi des recommandations d'audit ;
- Evaluation du degré de maturité du dispositif de contrôle interne de SUCRIVOIRE.

Le **08 octobre 2025**, le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 26 mars 2025 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit ;
- Examen de l'information financière au 30 juin 2025 :
 - Présentation des comptes au 30 juin 2025 ;

- Observations des CAC sur la revue limitée au 30 Juin 2025 ;
- Présentation des comptes probables de l'exercice 2025 ;
- Compte-rendu des activités d'audit interne du premier semestre 2025 ;
- Suivi des recommandations antérieures des missions d'audit.

Le **19 novembre 2025**, le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 08 octobre 2025 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit ;
- Examen de l'information financière au 30 Septembre 2025 :
 - Présentation des comptes au 30 Septembre 2025 et du probable 2025 ;
 - Présentation du budget 2026 (hypothèses budgétaires et risques, processus d'élaboration et présentation synthétique du budget y compris investissements et projets) ;
- Programme d'audit interne au titre de l'exercice 2026 :
 - Cartographie des risques et analyse des risques majeurs à surveiller en 2026 ;
 - Plan d'audit interne de l'exercice 2026 ;
- Suivi des recommandations antérieures des missions d'audit.

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2025. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'administration par le Président du Comité d'audit.

○ Comité de suivi

Le Conseil d'Administration du 12 Avril 2018 a instauré un Comité de suivi qui est un organe ad hoc de consultation et de suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration agissant par délégation et sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

Composition

Le Comité de Suivi est composé des membres suivants :

- Deux représentants de SIFCA : Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ;
- Un représentant d'IVOIREL ;

Participent également aux travaux du Comité de Suivi, si nécessaire, le Directeur Général de SUCRIVOIRE et le COMEX de SIFCA.

Le président du Comité de Suivi peut inviter pour consultation toute personne pour évoquer et débattre en séance d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

Le Comité de Suivi nomme parmi ses membres un président.

Missions

Le Comité de Suivi s'assure :

- De la mise en œuvre de la stratégie de SUCRIVOIRE, préalablement validée par le Conseil d'Administration ;
- De la pertinence des choix technologiques et de leur adéquation avec la stratégie définie ;
- De l'optimisation des projets d'investissements ;

- De fixer les objectifs appropriés au management et de suivre la performance de SUCRIVOIRE.

○ Comité achat et Investissement

Le Conseil d'Administration du 08 Novembre 2018 a instauré un Comité d'achat et d'investissement, dont le rôle est de se réunir mensuellement afin d'assurer une planification et une gestion optimale des investissements et faciliter les travaux du Conseil d'administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

Composition

Le Comité achat et Investissement est composé des membres permanents suivants :

- Les membres du Comité de direction (CODIR) SUCRIVOIRE ;
- Des représentants de IVOIREL ;
- Deux représentants (Président et Directeur Financier du Groupe SIFCA) du Comité d'investissement et Achat SIFCA.

Le Président du comité Investissement et Achat est assuré par le Directeur Général de SUCRIVOIRE.

Missions

Le Comité achat et Investissement s'assure :

- Du maintien de la cohérence entre le portefeuille de projet de SUCRIVOIRE et la stratégie du groupe ;
- De piloter l'exécution du portefeuille des projets structurants ;
- D'encadrer la définition et la mise en œuvre des budgets annuel des investissements ;

Concernant la gouvernance des projets à soumettre au Comité d'Investissement et achat de SUCRIVOIRE, les indications suivantes sont données :

- Le portefeuille des projets de SUCRIVOIRE, la liste des CAPEX et OPEX doivent être soumis aux CIA avant la validation des budgets ;
- Les projets identifiés doivent être soumis au CIA pour la validation des phases et l'autorisation des dépenses ;
- Le suivi des investissements de ces avant-projets et projets se fera dans le cadre des procédures PMO ;
- Le suivi de certains projets et investissements stratégiques pourra bénéficier de l'appui de l'Audit interne Groupe pour la mesure de la conformité par rapport aux procédures en vigueur ;
- La validation des autres dépenses continuera de suivre les procédures Groupe OPEX AFCE ;
- Les dépenses hors budget doivent être soumises à l'autorisation du CIA ;
- Le Comité devra être consulté systématiquement pour la validation des projets avant la soumission au conseil d'Administration SUCRIVOIRE.

○ **Le comité RH et rémunération**

Le Conseil d'Administration du 07 Avril 2021 a instauré un Comité RH et rémunération dont le rôle essentiel est de veiller à la cohésion de l'ensemble des politiques et des pratiques des ressources humaines de l'entreprise, notamment en matière de rémunérations, de recrutements, de formations, d'emplois et de gestion des carrières, et de formuler des recommandations à cet effet.»

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

Composition et missions

Le Comité RH et rémunération est composé des membres suivants :

- Madame Lucie BARRY TANNOUS (Présidente) ;
- Monsieur Sébastien MAMET ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Un membre indépendant (à pourvoir)

La présidence du Comité est assurée par madame Lucie BARRY-TANNOUS.

6- Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

7- Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux définis expressément par le Conseil d'administration. Ainsi, en sus des limitations de pouvoirs imposées par les lois et règlements, le Directeur Général soumet les actions suivantes à l'accord préalable du Conseil d'administration :

1. Compétence exclusive du Conseil d'Administration

Les actes et décisions suivants relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'Administration, leur mise en œuvre requérant l'autorisation expresse et préalable dudit Conseil d'Administration :

- 1.1. La prise de participation dans une société existante, la cession de cette participation, sa réduction ou son augmentation ainsi que la participation à une société de fait, la filialisation, la cession de tout ou partie de l'activité de l'entreprise.

- 1.2. Engagement de cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties, sous quelque forme que ce soit. Conclusion de contrats de leasing et garanties y attachées.

Les cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties pris par les tiers doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

- 1.3. Approbation du budget annuel (Fonctionnement et Investissements) et toute modification au budget.

- 1.4. Conclusion de convention entre la société et l'un de ses administrateurs, Directeur Général ou directeurs généraux adjoints. Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou le Directeur Général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la Société par personne interposée.

Sont également soumis à autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou le Directeur Général ou un Directeur Général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

- 1.5. Changement dans le domaine d'activité, expansion ou du développement de l'activité, réorganisation de la Société.

- 1.6. Changement de siège social de la Société en Côte d'Ivoire ou dans tout autre pays dans laquelle la filiale est implantée.

- 1.7. Conclusion d'accords de prêt ou d'emprunts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit, lignes de spot et de confirming bancaires et, plus généralement, tous contrats significatifs avec des tiers (clients, fournisseurs, tous autres liens...) impliquant un engagement financier supérieur à 50 millions de F CFA, qui ne sont pas prévus dans le Budget ou qui dépassent le Budget sauf en cas de plan de restructuration prévoyant un emprunt approuvé par le Conseil de façon globale.

- 1.8. Arrêté des comptes annuels.

- 1.9. Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transactions mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de F CFA.

2. Approbation et suivi du budget annuel (Fonctionnement et Investissement)

- 2.1 Le budget annuel de la Société, comprenant le compte d'exploitation, le bilan, les tableaux de financement et les budgets d'investissements, les engagements hors bilan, devra être soumis par le Directeur Général à l'approbation du Conseil d'Administration avant le 1^{er} décembre de chaque exercice social.

- 2.2 Le budget annuel d'exploitation et de dépenses en capital, dès lors qu'il est approuvé par le Conseil d'Administration, définit strictement le cadre d'action du Directeur Général.

- i. Toute dépense ou engagement de charge en cours de l'exercice, au-delà d'un montant de cinquante millions (50.000.000) FCFA ou supérieur à 5% du poste budgétaire concerné et inférieur à 500 000 000 FCFA, qui n'aurait pas été prévu au budget, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement, devra être préalablement autorisé par le Comité exécutif de SIFCA.
- ii. Tout événement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le Conseil d'Administration, toute variation substantielle par rapport au budget, tout changement significatif de la situation financière ou des résultats d'exploitation devront être portés à la connaissance de ce dernier dans les meilleurs délais. Il appartiendra au Comité de Suivi de décider s'il y a lieu de réunir le Conseil d'Administration de la Société à l'effet de soumettre à son appréciation cette situation et toutes ses conséquences.

2.3 Toute dépense de fonctionnement supérieure à cent millions (100.000.000) de FCFA, même approuvée au Budget, doit être soumise au process de validation interne du groupe SIFCA.

Toute demande d'autorisation présentée à cet effet au Comité exécutif de SIFCA devra nécessairement être accompagnée d'un tableau de comparaisons d'offres comportant au moins trois fournisseurs et comportant les préconisations du Directeur Général au Comité.

3. Gestion des ressources humaines

Devront être soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration par le Directeur Général :

- 3.1** L'octroi à de nouveaux employés, soit d'un salaire brut annuel supérieur à 30.000.000 FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur aux termes des lois sociales ou des usages au sein du groupe SIFCA et, notamment, d'une durée de préavis dépassant six mois d'intéressement calculés sur un pourcentage du chiffre d'affaires ou des bénéfices de la société, d'engagements sur les retraites.
- 3.2** Les mêmes décisions que celles figurant au point 3.1 ci-dessus, concernant les salariés d'ores et déjà en fonction au sein de la société.
- 3.3** L'attribution à un salarié cadre d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou d'augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de douze mois consécutifs.
- 3.4** Toute décision d'augmentation collective des salaires non prévue au budget ou hors augmentation légale.
- 3.5** Toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de dix (10) salariés de la Société à moins qu'il n'ait été inscrit dans un plan de restructuration validé par le Conseil.

4. Relation avec les sociétés « Sœurs » du Groupe SIFCA

Pour la compréhension des dispositions suivantes, les sociétés « Sœurs » du groupe SIFCA (ci-après les « **Sociétés sœurs** ») s'entendent des sociétés : ATC COMAFRIQUE, COMAFRIQUE Technologie et MOVIS.

S'agissant des services, prestations ou autres, qui seraient rendus par les sociétés sœurs, le Directeur Général devra consulter lesdites sociétés sœurs, préalablement à toutes sociétés tierce, selon la procédure suivante :

- Une comparaison des offres faites par la société-sœur et la ou les sociétés tierces devra être réalisée ; à l'issue de cette comparaison, si la société-sœur n'était pas arrivée en tête de la liste, mais que son offre soit à moins de 5% de la meilleure offre reçue, elle sera invitée à s'aligner sur la meilleure offre pour obtenir la commande.
- Si elle ne peut pas s'aligner sur la meilleure offre, ou si la proposition de la société-sœur était de plus de 5% de la meilleure offre, la commande sera passée au mieux disant.

Le Directeur Général devra informer le Président du Conseil d'Administration de toute mise en application de la procédure par écrit.

5. Relation avec les médias

Dans le but de construire une image cohérente, diversifiée et forte du groupe SIFCA, de faire naître une communication du groupe intégrée et d'harmoniser les messages, toutes les relations avec la presse et, d'une manière générale, toutes les actions de communication externe doivent être pilotées par la Direction de la Communication Groupe, garante de la politique de communication globale du groupe.

6. Délégations de pouvoirs

Le Directeur Général devra préalablement informer le Président du Conseil d'Administration de toute délégation de pouvoirs qu'il envisagerait en cas d'absence, quel qu'en soit le motif.

En tout état de cause, le Directeur Général ne pourra procéder à une délégation de ses pouvoirs de manière générale, en confiant ses fonctions de direction et de représentation à un tiers, ni déléguer l'un quelconque de ses pouvoirs sans limitation de durée.

Titre 2

PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société SUCRIVOIRE, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

I- DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société SUCRIVOIRE, et qui :

- ✓ Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- ✓ Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- ✓ La conformité aux lois et règlements ;
- ✓ L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- ✓ La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- ✓ L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur trois principaux axes :

- ✓ La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;
- ✓ L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

La société SUCRIVOIRE est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de SUCRIVOIRE, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes interne et externe évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2024.

II- PERIMETRE DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de SUCRIVOIRE couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

III- DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- ✓ L'organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- ✓ La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- ✓ Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- ✓ Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- ✓ Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées ci-dessous :

1. Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur les principes et outils suivants :

- ✓ Des organigrammes et des fiches de poste régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité, et centralisées par la Direction des Ressources Humaines.
- ✓ Un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise. Sur la base des descriptions et des finalités des postes, les objectifs globaux de l'entreprise sont déclinés en objectifs par département et par poste. Les évaluations annuelles permettent de mesurer l'atteinte des objectifs individuels et ceux des départements. Des formations adaptées sont administrées au personnel en fonction des niveaux de responsabilité et des besoins spécifiques,
- ✓ Un système de management de la qualité, mis en place selon les exigences de la norme ISO 9001 version 2015. En effet, la démarche qualité soutient l'ambition de satisfaire l'ensemble de nos partenaires et s'intègre donc dans nos objectifs à moyen et long terme. La société est certifiée ISO 9001 version 2015.
- ✓ Un système documentaire en ligne, accessible à l'ensemble du personnel et contenant, pour tous les processus de la société excepté les processus de gestion des ressources humaines, les procédures, instructions de travail, modes opératoires et formulaires en vigueur.
- ✓ Un système d'information intégré (ERP SAP), accessible en temps réel à l'ensemble des sites, à partir duquel les opérations de la société sont gérées et reportées. Ce système d'information comprend, notamment une gestion des habilitations et des accès.
- ✓ Des comptes et suivis budgétaires établis mensuellement et analysés, en vue à la fois, de garantir la fiabilité de l'information financière et de prendre des décisions pour améliorer les performances de la société.

2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers notamment les outils et processus suivants :

- ✓ Les budgets d'exploitation, d'investissement et de financement, établis annuellement et communiqués efficacement au sein de l'entreprise. Ces budgets sont déclinés par processus et communiqués aux responsables budgétaires, qui en assurent la diffusion auprès de leurs équipes.
- ✓ Le système intégré (ERP SAP), accessible en temps réel, permettant à l'ensemble du personnel de disposer d'une information provenant d'une source unique et de procéder au suivi de l'exécution budgétaire.
- ✓ Les réunions du comité de direction (CODIR) regroupant l'ensemble des membres du comité de Direction qui se tiennent une fois par semaine, au Siège et sur les Unités Agricoles Intégrées, et qui permettent de discuter de l'exécution budgétaire et de plusieurs points relatifs au fonctionnement de l'entreprise.

- ✓ Des revues qualité de direction périodique, mises en place dans le cadre du système ISO 9001 version 2015, et destinées à examiner tous les indicateurs qualité par processus et définir des plans d'actions en vue d'accroître l'efficacité du management de la qualité.

3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Ce processus est également destiné à saisir des opportunités, qui ne sont pas toujours anticipées, et qui peuvent apparaître dans la démarche de gestion des risques.

La gestion des risques est intégrée au processus de gouvernance de SUCRIVOIRE. Elle est prise en compte à chacune des étapes suivantes :

- ✓ Lors de la revue annuelle de la stratégie : un processus d'analyse des risques permet de définir des orientations, qui tiennent compte des contraintes internes et externes auxquelles la société est exposée.
- ✓ Lors du processus d'élaboration du budget : une analyse des risques permet de fixer les paramètres principaux et de construire des budgets qui sont en ligne avec les orientations stratégiques et la vision de la société.
- ✓ Le processus de gestion des risques entre dans une phase opérationnelle lorsque les objectifs de l'année ont été définis. Ces objectifs se matérialisent par des budgets (exploitation, investissements et trésorerie), ainsi que des plans de progrès dans une logique d'amélioration continue.

La gestion des risques de SUCRIVOIRE s'appuie sur une cartographie des risques, mise à jour sur une base semestrielle ou annuelle. La définition des rôles dans l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques est la suivante :

- ✓ Les directions et départements sont en charges de gérer les risques liés aux objectifs qui leur ont été assignés. Ils constituent la première ligne de défense.
- ✓ Les Départements Finances, Contrôle de Gestion, Qualité et Contrôle Interne, notamment, sont chargés de donner à la Direction Générale une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs par les directions et départements, ainsi que sur la maîtrise des risques. Cette assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs et la maîtrise des risques constitue la deuxième ligne de défense.
- ✓ L'audit interne effectue une évaluation annuelle indépendante de l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Cette évaluation est discutée avec la Direction Générale. A l'issue de ces échanges, des recommandations sont formulées et traduites par la Direction Générale en plan d'actions, soit dans le cadre de la gestion courante de l'entreprise, soit dans le cadre de plans de progrès à court et moyen termes.

4. Activités de contrôle

Les activités de contrôle s'appuient sur les composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques présentées ci-dessus, à savoir :

- ✓ L'organisation générale du système de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ La diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables ;
- ✓ Le processus de gestion des risques.

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes :

- ✓ Chaque direction est chargée de s'assurer en permanence que les procédures en vigueur sont respectées. Les contrôles se font dans un premier temps par le supérieur hiérarchique et dans un second temps par le maillon suivant pour un processus donné.
- ✓ Les rapports mensuels de suivis budgétaires et leur analyse par le Comité de Direction : ces suivis mensuels permettent d'assurer un contrôle approfondi de l'atteinte des objectifs et de définir les plans d'actions d'amélioration.
- ✓ Le suivi permanent des indicateurs clés de l'activité, notamment ceux qui permettent d'évaluer les performances en matière d'achats et de production de cannes, du sucre et de la mélasse. Ces suivis permanents sont réalisés par des directions et départements dédiés, qui rendent compte à la Direction Générale, à travers des rapports.
- ✓ Les revues internes de processus, qui permettent d'évaluer l'efficacité du système de management de la qualité ISO 9001, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctives.
- ✓ Des responsables, pilotes de processus et utilisateurs, qui mettent en œuvre dans le système de gestion intégrée SAP, un suivi permanent des activités réalisées par la société.

5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Afin d'assurer une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne et de son fonctionnement, la société SUCRIVOIRE s'appuie sur la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA ainsi que sur la fonction de Contrôle Interne rattachée à la Direction Générale de SUCRIVOIRE. En effet, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la holding SIFCA, société mère de SUCRIVOIRE. En effet, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la holding SIFCA, société mère de SUCRIVOIRE, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SUCRIVOIRE et SIFCA. Le responsable de l'audit interne de SUCRIVOIRE est rattaché à la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA.

Par ailleurs, la fonction Contrôle Interne de SUCRIVOIRE contribue au suivi et à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, notamment à travers l'accompagnement des directions et départements dans la maîtrise des risques et le suivi de la mise en œuvre des actions d'amélioration.

L'Audit Interne met en œuvre un plan d'audit annuel, établi conformément à la cartographie des risques, en vue de donner une assurance indépendante au Conseil d'Administration et à la Direction

Générale sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Les travaux d'audit sont organisés en coordination avec la Direction Générale SIFCA et le Comité d'Audit. A la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit, il peut assurer des missions spécifiques.

En mars 2017, un Comité d'Audit SUCRIVOIRE a été mis en place. Ce Comité d'Audit a pour objectif d'examiner les performances financières et opérationnelles de la société, l'analyse des risques et les plans d'actions associés, ainsi que les activités des audits internes et externes.

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, à travers ses réunions, assure une gouvernance du processus de surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

1. Principaux risques et les dispositions prises pour les gérer

Les principaux risques auxquels SUCRIVOIRE a été exposé au cours de l'année 2025 se présentent comme suit :

- *Risques liés aux difficultés de financement de l'exploitation et des investissements*

L'émission d'obligations convertibles d'un montant de 36 milliards de FCFA, ainsi que le reprofilage de l'emprunt syndiqué contracté auprès de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), ont permis d'atténuer les tensions de trésorerie observées au cours des dernières années.

Toutefois, la hausse significative de la valeur des stocks au 31 décembre 2025, qui s'établissent à 52 131 millions de FCFA, contre 37 631 millions de FCFA au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 39 % (+14 500 millions de FCFA), mobilise de manière importante le fonds de roulement. Cette évolution s'explique principalement par la congestion du Port d'Abidjan, observée en amont de l'élection présidentielle d'octobre 2025, qui a ralenti les flux logistiques des importations de sucre et différé une partie de leur commercialisation.

Par ailleurs, l'endettement fournisseurs s'élève à 41 292 millions de FCFA au 31 décembre 2025, contre 37 367 millions de FCFA au 31 décembre 2024, soit une progression de 10 % (+3 925 millions de FCFA). Cette variation s'explique en grande partie par l'augmentation des dettes envers les fournisseurs de sucre, liée aux volumes importés en fin d'exercice.

• **Risques liés à la baisse de la production de sucre**

La production de sucre sur les quatre dernières années se présente comme suit :

Sucrivoire - Production Sucre	2022	2023	2024	2025	Variation 2025 - 2024	
					Quantité	En %
Borotou	49 782	41 811	50 041	42 447	- 7 594	-15%
Zuenoula	21 166	33 021	38 652	34 437	- 4 215	-11%
Total Quantité Sucre Produits (T)	70 948	74 832	88 694	76 885	- 11 809	-13%

La production de l'année civile 2025 a diminué, passant de 88 694 tonnes en 2024 à 76 885 tonnes, en raison du repositionnement de la campagne 2024/25 dans la fenêtre optimale de récolte de novembre à mars. Cette réorganisation a limité la production de la première moitié de l'année 2025 à seulement trois mois d'activité, situation aggravée par une sécheresse significative et exceptionnelle, qui ne s'est pas reproduite à ce stade de la campagne 2025/26.

Le démarrage de la campagne 2025/26 a également été retardé par les élections présidentielles du 25 octobre 2025, qui ont temporairement perturbé l'arrivée à Borotou-Koro et à Zuenoula d'une partie de la main-d'œuvre agricole saisonnière. En effet, 19 % de cette main-d'œuvre, en provenance du Burkina Faso, du Mali et d'autres régions de la Côte d'Ivoire, n'a pas pu rejoindre les sites dans les délais habituels.

Dans ce contexte, le broyage n'a véritablement débuté que le 1er novembre dans les deux complexes, avec une montée en cadence plus lente que prévu en raison de la disponibilité réduite de la main-d'œuvre agricole.

Malgré ce démarrage lent, la campagne 2025/26 affiche des rendements supérieurs aux attentes. De plus, les maladies de la canne à sucre, notamment le virus de la mosaïque, et les infestations de ravageurs comme le Borer, sont désormais entièrement maîtrisées.

2. **Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2025**

La fonction d'Audit Interne est responsable de la réalisation des missions d'assurance et de conseil au sein de SUCRIVOIRE. Elle met en œuvre un programme d'audit interne annuel, élaboré conformément à la cartographie des risques.

Ce plan est validé par les Comités d'Audit de SUCRIVOIRE ainsi que du Groupe SIFCA.

Les conclusions résultant de la mise en œuvre de ce plan sont consignées dans des rapports formels, qui sont ensuite communiqués aux Directions Générales de SIFCA et SUCRIVOIRE.

Une synthèse de l'exécution du programme d'audit interne est également présentée au Comité d'Audit de SUCRIVOIRE.

Le plan d'audit pour l'exercice 2025 a couvert les principales missions et diligences suivantes :

- ✓ Mission d'audit des achats locaux (Abidjan, Zuenoula, Borotou) ;
- ✓ Mission d'audit relative à la gestion de la base de données fournisseurs de Sucrivoire ;
- ✓ Mission d'audit de la gestion de la caisse ;
- ✓ Inventaire physique des stocks de consommables et produits finis au 30 juin 2025 et 30 septembre 2025 (Abidjan, Zuenoula, Borotou) ;
- ✓ Suivi des recommandations formulées dans le cadre des audits précédents et plans d'actions du Management ;
- ✓ Inventaire physique des stocks généraux et des produits finis au 31 décembre 2025 (Abidjan, Zuenoula, Borotou).

Une synthèse des risques majeurs identifiés lors des missions d'audit, ainsi que les plans d'actions du Management, ont été présentés aux Comités d'Audit de SUCRIVOIRE des 08 octobre et 19 novembre 2025.

Le plan d'audit pour l'année 2026, validé par les Comités d'Audit SIFCA et SUCRIVOIRE, a été établi par la Direction de l'Audit Interne du Groupe SIFCA sur la base des éléments suivants :

- ✓ L'évaluation des risques pesant sur SUCRIVOIRE (cartographie des risques) ;
- ✓ Les recommandations issues des audits précédents ;
- ✓ Les orientations et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Ce plan d'audit sera, si nécessaire, ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

En 2026, les missions d'audit auront pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers ainsi que les risques de conformité. Ces missions contribueront ainsi à l'amélioration continue du contrôle interne au sein de SUCRIVOIRE.

La Direction Générale SUCRIVOIRE souhaite poursuivre le renforcement de son dispositif de contrôle interne en mettant l'accent sur l'ensemble de ses activités de production et de support.

Cela se traduira par une approche proactive axée sur plusieurs axes clés :

- ✓ Une sensibilisation accrue des équipes et du management aux enjeux du contrôle interne ;
- ✓ Une revue systématique et régulière des risques afin d'identifier et de traiter les éventuels points de vulnérabilité, ainsi que le développement et la mise en place d'outils performants et adaptés aux besoins spécifiques des équipes opérationnelles.

Cette approche vise à garantir une gestion optimale des risques et à soutenir l'amélioration continue de l'efficacité des processus internes.

Le Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Louis BILLON

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026

**forvis
mazars**

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

SUCRIVOIRE, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Etablis selon le SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 15 mai 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels, de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

Evaluation du planting

Le planting, qui représente le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 11.512 millions en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2025.

Nous avons considéré que le planting constitue un point clé d'audit en raison de sa valeur significative dans les actifs de votre société (8% du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation du planting, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes annexes aux états financiers annuels.

Dans le cadre de l'audit du planting, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion des transactions liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle du caractère exhaustif des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par des maladies ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

Valorisation de la canne sur pieds

Le coût de la canne sur pieds, constitué des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à FCFA 19.185 millions au 31 décembre 2025, soit 13% du total actif.

En raison du caractère significatif du stock de canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de la canne sur pieds ;
- l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice revu.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 02 avril 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées le Système Comptable OHADA révisé, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration, à travers le Comité d'Audit, de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

II. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), le rapport du Président du Conseil d'Administration, et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et dans les projets de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 02 avril 2026 dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons contrairement aux dispositions de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, notre rapport n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai légal de quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale, les éléments nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars S.A.



Zana Koné
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE 1 : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2 : ETATS FINANCIERS ANNUELS



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci



5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

SUCRIVOIRE, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Etablis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 15 mai 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- l'audit des états financiers annuels individuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels IFRS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels, de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2025, établis selon les normes IFRS comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation de capitaux propres ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société SUCRIVOIRE, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

Evaluation des actifs biologiques relatifs aux plantes productrices

Les plantes productrices, qui représentent le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 11.512 millions en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2025.

Nous avons considéré que les plantes productrices constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de votre société (7% du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des plantes productrices, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 7 (actifs biologiques – plantes productrices) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Dans le cadre de l'audit des plantes productrices, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion des transactions liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle du caractère exhaustif des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par des maladies ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

Valorisation de la canne sur pieds

La valeur de la canne sur pieds, constituée des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à FCFA 19.185 millions au 31 décembre 2025, soit 12% du total actif des états financiers IFRS.

En raison du caractère significatif du stock de canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 10 (stock) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de la canne sur pieds ;
- l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice revu.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 02 avril 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes Internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration, à travers le Comité d'Audit, de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

II. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels IFRS et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels IFRS), le rapport du Président du Conseil d'Administration, et les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et dans les projets de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 02 avril 2026, dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons contrairement aux dispositions de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, notre rapport n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai légal de quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale, les éléments nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars S.A.



Zana Koné
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE 1 : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2 : ETATS FINANCIERS ANNUELS



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci



5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

SUCRIVOIRE, S.A.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars, S.A.
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE CI.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 15 mai 2026

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit Acte.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1 Conventions préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application de l'article 440 Alinea 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons été avisés des nouvelles conventions décrites ci-dessous préalablement autorisés par votre Conseil d'Administration.

1.1.1. Conventions avec MOVIS

Administrateurs concernés : Madame Lucie Barry Tannous, représentant permanent de SIFCOM au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. ;
Monsieur Pierre Billon, administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. et de MOVIS ;
Monsieur David Billon, président du Conseil d'Administration de MOVIS et représentant permanent de IMMORIV au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE.

1.1.1.1. Avenant N°1 au contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de l'entrepôt EXIMAT 3 en date du 02 janvier 2025

Nature et objet : La convention conclue le 02 février 2024 définit le cadre dans lequel MOVIS met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. un entrepôt de 3.868 m2 situé à Vridi, Rue des Pétroliers. Un avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 02 Avril 2025, portant sur la revalorisation du montant du loyer mensuel a pris effet le 02 février 2025. Cet avenant a été conclu pour une durée d'une année (12 mois), renouvelable tacitement.

Modalités et rémunération : Le loyer mensuel initialement de FCFA 15,472 millions est porté à FCFA 19,340 millions par l'avenant. La charge totale de loyer supportée par SUCRIVOIRE, S.A. au titre des mises à disposition d'entrepôts effectuées en application de cette convention par MOVIS s'est élevée à FCFA 228 millions sur l'exercice 2025.

1.1.1.2. Avenant N°1 au contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de l'entrepôt M1 CFS4 en date du 02 janvier 2025

Nature et objet : Cette convention conclue le 26 février 2024 définit le cadre dans lequel MOVIS met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. un entrepôt de 3 500 m2 situé à Vridi, Rue des Pétroliers. Un avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 02 Avril 2025, portant sur la revalorisation du montant du loyer mensuel a pris effet le 02 février 2025. Cet avenant a été conclu pour une durée d'une année (12 mois), renouvelable tacitement.

Modalités et rémunération : Le loyer mensuel initialement de FCFA 14 millions est porté à FCFA 17,5 millions par l'avenant. La charge totale de loyer supportée par SUCRIVOIRE, S.A. au titre des mises à disposition d'entrepôts effectuées en application de cette convention par MOVIS s'est élevée à FCFA 206,5 millions sur l'exercice 2025.

1.1.2. Conventions avec ATC – Comafrique

Administrateurs concernés : Madame Lucie Barry Tannous, représentant permanent de SIFCOM au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. ;
Monsieur Pierre Billon, administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. et président du Conseil d'Administration de ATC Comafrique, S.A. ;
Monsieur Alassane Doumbia, administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. administrateur de ATC Comafrique, S.A. et représentant permanent de SIFCOM S.A. au Conseil de ATC Comafrique, S.A.

1.1.2.1. Avenant n°1 au contrat de location d'équipements longue durée full service en date du 01 octobre 2025

Nature et objet : Au terme d'un contrat signé le 1er octobre 2024, autorisé par le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE en date du 26 novembre 2024, la société ATC Comafrique met à disposition 20 engins agricoles avec service d'entretien et option d'achat totale ou partielle.

En 2025, SUCRIVOIRE a revu à la baisse ses besoins d'engins agricoles. Par un avenant daté du 01 octobre 2025 et autorisé par le Conseil d'Administration du 26 Novembre 2024, le nombre d'engins loués est passé à 19 engins agricoles. Cet avenant a été conclu pour une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : Le loyer trimestriel initialement prévu de FCFA 2 51,7 millions est désormais de FCFA 2 40,9 millions. La charge supportée au titre de 2025 s'élève à FCFA 805,6 millions.

1.1.2.2. Avenant n°1 au contrat de location d'engins agricoles en date du 01 octobre 2025

Nature et objet : Au terme d'un contrat signé le 1er octobre 2024, autorisé par le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE en date du 26 novembre 2024, la société ATC Comafrique met à disposition 20 engins agricoles avec service d'entretien et option d'achat totale ou partielle.

En 2025, SUCRIVOIRE a revu à la baisse ses besoins d'engins. Par un avenant daté du 1er octobre 2025, et autorisé par le Conseil d'Administration du 26 Novembre 2024, le nombre d'engins loués est passé à 06 engins agricoles. Cet avenant a été conclu pour une période de 3 ans, renouvelable tacitement.

Modalités et rémunération : Le loyer trimestriel initialement prévu de FCFA 105,3 millions est désormais de FCFA 7,86 millions. La charge supportée au titre de 2025 s'élève à FCFA 24,9 millions.

1.2 Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons été avisés des nouvelles conventions suivantes, qui par omission, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.2.1 Avenant n°1 a la convention de gestion de trésorerie avec SIFCA, SAPH, PALMCI

Administrateurs concernés : SIFCA qui détient directement 10% de la société PALMCI et SUCRIVOIRE et indirectement plus de 10% de la SAPH, SAO et TCI ;
Madame Lucie Barry Tannous, administrateur de SIFCA et PALMCI représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A ;
Monsieur Jean-Louis Billon, Président du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SAPH, S.A. ;
Monsieur Pierre Billon, administrateur de SIFCA, S.A., PALMCI S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;

Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE S.A., et Président du Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. et PALMCI S.A. ;
Monsieur Nazaire Gounongbé, administrateur de SUCRIVOIRE et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. ;
Monsieur David Billon, administrateur de PALMCI, S.A., représentant permanent de IMMORIV au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE et représentant permanent Parme Investissement au Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. ;
Monsieur Jean-Luc Bédié, administrateur de SAPH, S.A. et de SUCRIVOIRE, S.A.

Nature et objet : Au terme d'une convention signée par SUCRIVOIRE, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A. SAPH, S.A. et PALMCI, S.A., ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet d'en rationaliser la gestion et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance. Elle prévoit que SIFCA, S.A. se porte caution solidaire de la société bénéficiaire de l'avance à l'effet de garantir le paiement à la société ayant consenti ladite avance dans la limite du plafond de FCFA 6.000 millions.
Par un avenant en date du 25 novembre 2025, les sociétés SAO et TCI, filiales de PALMCI et la société THSP, filiale de SIFCA ont été intégrées à ladite convention de trésorerie.

Modalités et rémunération : Cet avenant n'a pas eu d'incidence comptable au titre de l'exercice 2025.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

2.1 Convention de gestion de trésorerie avec SIFCA, S.A., SAPH, S.A. et PALMCI, S.A.

Administrateurs concernés	: SIFCA qui détient directement 10% de la société PALMCI et SUCRIVOIRE et indirectement plus de 10% de la SAPH ; Madame Lucie Barry Tannous, administrateur de SIFCA et PALMCI représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A ; Monsieur Jean-Louis Billon, Président du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SAPH, S.A. ; Monsieur Pierre Billon, administrateur de SIFCA, S.A., PALMCI S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ; Monsieur Alassane Doumbia administrateur de SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE S.A., et Président du Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. et PALMCI S.A. ; Monsieur Nazaire Gounongbé, administrateur de SUCRIVOIRE et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. ; Monsieur David Billon, administrateur de PALMCI, S.A., représentant permanent de IMMORIV au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE et représentant permanent Parme Investissement au Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. ; Monsieur Jean-Luc Bédié, administrateur de SAPH, S.A. et de SUCRIVOIRE, S.A.
Nature et objet	: Au terme d'une convention signée par SUCRIVOIRE, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A. SAPH, S.A. et PALMCI, S.A., ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet d'en rationaliser la gestion et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs. Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance. Elle prévoit que SIFCA, S.A. se porte caution solidaire de la société bénéficiaire de l'avance à l'effet de garantir le paiement à la société ayant consenti ladite avance dans la limite du plafond de FCFA 6.000 millions.
Modalités et rémunération	: Les charges d'intérêts comptabilisées par SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2025 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 316,707 millions.

2.2 Conventions conclues avec la société SIFCA, S.A.

Administrateurs concernés	: SIFCA, actionnaire détenant 51,5% des actions de SUCRIVOIRE, S.A. ; Monsieur Pierre Billon, administrateur de SIFCA, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ; Monsieur Alassane Doumbia, Président du Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. ; Monsieur David Billon, représentant permanent de IMMORIV au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. et représentant permanent de Parme Investissement au Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. ; Madame Lucie Barry - Tannous, administrateur de SIFCA, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.
---------------------------	--

2.1.1 Convention de mise à disposition de personnel

Nature et objet	: Selon les termes de cette convention conclue en février 2006, SIFCA, S.A. met du personnel à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. moyennant une rémunération mensuelle de FCFA 1,436 millions et des mises à dispositions périodiques de FCFA 16,137 millions.
Modalités et rémunération	: Au titre de cette convention, la charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. s'élève à FCFA 34,719 millions au titre de l'exercice 2025.

2.1.2 Convention d'assistance technique conclue avec SIFCA, S.A.

Nature et objet	: Cette convention conclue le 6 août 2019 définit les conditions de réalisation des prestations d'assistance par la société SIFCA, S.A. au profit de SUCRIVOIRE, S.A. En effet, SIFCA, S.A. apporte une assistance dans les domaines juridique, fiscal, de gestion administrative et financière, de stratégie et de politique d'investissement. Dans le cadre de cette convention, SIFCA, S.A. met également à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. du personnel, des infrastructures et outils informatiques de gestion et fournit un appui logistique le cas échéant. Cette convention est conclue pour une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction, avec prise d'effet au 1er janvier 2019. Les prestations sont rémunérées annuellement par application d'un taux journalier marchand convenu entre les parties.
-----------------	---

Modalités et rémunération : La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. sur l'exercice 2025 au titre de cette convention s'élève à FCFA 1.000 millions.

2.2.3 Convention de mise à disposition de locaux professionnels – avenant N°2

Nature et objet : Selon les termes d'une convention de mise à disposition de locaux professionnels signée le 1^{er} juillet 1999, la société SIFCA, S.A. met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. des locaux professionnels situés à Abidjan-Treichville, Boulevard du Havre moyennant une rémunération mensuelle de FCFA 10.000 par mètre carré.

Ce bail a déjà fait l'objet d'une première modification en 2003 portant sur l'augmentation de la superficie de 300 à 330 m², puis d'un deuxième avenant le 30 janvier 2019 portant sur l'augmentation de la superficie de 330 à 354 m². Cette convention a été conclue pour une durée d'un (1) an avec un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2019, et est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de même durée sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée trois (3) mois à l'avance.

Modalités et rémunération : Au titre de cette convention, les loyers facturés par SIFCA, S.A. à SUCRIVOIRE, S.A. s'élèvent à FCFA 42,480 millions au titre de l'exercice 2025.

2.2.4 Garantie de prêt à première demande accordée par SIFCA, S.A au profit de SUCRIVOIRE, S.A.

Nature et objet : Au terme d'une convention signée le 11 janvier 2021, SIFCA, S.A. a donné aux banques SIB et ATTIJARIWafa une garantie autonome couvrant totalement l'emprunt de FCFA 43.000 millions consenti par ces dernières à SUCRIVOIRE.

Modalités et rémunération : Cette garantie est rémunérée au taux de 1,5% hors taxes applicables sur le capital restant dû à la fin de chaque mois. La rémunération de la garantie a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 26 novembre 2020. Au 31 décembre 2025, cette prestation n'a pas généré de rémunération.

2.4 Convention d'assistance technique conclue avec PALMCI

Administrateurs concernés : SIFCA qui détient directement 10% de la société PALMCI et SUCRIVOIRE ;
Monsieur Pierre BILLON, administrateur de PALMCI, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de PALMCI et de SUCRIVOIRE, S.A. ;
Madame Lucie Barry – Tannous, administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. ;
Monsieur Nazaire Gounongbé, administrateur de SUCRIVOIRE et Représentant Permanent de SIFCA chez PALMCI ;
Monsieur David Billon, administrateur PALMCI et représentant permanent IMMORIV chez SUCRIVOIRE et représentant permanent Parme Investissement chez SIFCA.

Nature et objet : Convention de prestation de services d'analyse d'engrais.

Modalités et rémunération : Selon les termes d'une convention signée le 28 décembre 2022 et entrée en vigueur à la même date, SUCRIVOIRE, S.A. procède à l'analyse des engrais de PALMCI, S.A. dans son laboratoire de l'Unité Agricole Intégrée de Zuenoula. Le coût de cette prestation est fixé selon le type d'analyse à effectuer et fait l'objet d'un barème établi comme suit :

- Azote total : 5000 FCFA/échantillon ;
- Phosphore : 2 200 FCFA/échantillon ;
- K+Mg+Ca : 9 000 FCFA/échantillon ;
- Chlore : 4 200 FCFA/échantillon ;
- Souffre : 4 600 FCFA /Echantillon.

La convention prévoit un rehaussement des prix unitaires de 2% au 31 décembre de chaque année pour tenir compte de l'augmentation des charges fixes, du prix des réactifs et des coûts de mise en œuvre technique. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. Au titre de l'exercice 2025, aucune charge n'a été supportée par SUCRIVOIRE, S.A.

Conventions d'assistance avec la SGI (Société de Gestion et d'intermédiation) Hudson & Cie

- Administrateur concerné** : Monsieur Jean-Luc Bédié, administrateur de SUCRIVOIRE et Administrateur de la SGI Hudson & Cie.
- Nature et objet** : Au terme d'un contrat de mandat signé le 1^{er} avril 2024, autorisé par le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE en date du 26 novembre 2024, la SGI Hudson & Cie assiste SUCRIVOIRE en qualité de SGI et chef de file du syndicat de placement dans la préparation et la réalisation de son opération d'emprunt obligataire convertible.
- Modalités et rémunération** : Rémunération selon la grille tarifaire suivante :
- commission d'arrangement et de structuration d'un montant correspondant à 0,5% hors taxes au Produit Total de l'Offre ;
 - commission de placement d'un montant correspondant à 1,75% hors taxes du Produit Investisseurs de l'Offre.

Au titre de cette convention, la charge supportée par SUCRIVOIRE s'élève à FCFA 460 millions au titre de l'exercice 2025.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana Koné
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

- Administrateurs concernés** : SIFCA qui détient directement 10% de la société PALMCI et SUCRIVOIRE ;
Monsieur Pierre BILLON, administrateur de PALMCI, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateur de PALMCI et de SUCRIVOIRE, S.A. ;
Madame Lucie Barry – Tannous, administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. ;
Monsieur Nazaire Gounongbé, administrateur de SUCRIVOIRE et Représentant Permanent de SIFCA chez PALMCI ;
Monsieur David Billon, administrateur PALMCI et représentant permanent IMMORIV chez SUCRIVOIRE et représentant permanent Parme Investissement chez SIFCA.

- Nature et objet** : Convention de prestation de services d'analyse d'engrais.

- Modalités et rémunération** : Selon les termes d'une convention signée le 28 décembre 2022 et entrée en vigueur à la même date, SUCRIVOIRE, S.A. procède à l'analyse des engrais de PALMCI, S.A. dans son laboratoire de l'Unité Agricole Intégrée de Zuenoula.
- Le coût de cette prestation est fixé selon le type d'analyse à effectuer et fait l'objet d'un barème établi comme suit :
- Azote total : 5000 FCFA/échantillon ;
 - Phosphore : 2 200 FCFA/échantillon ;
 - K+Mg+Ca : 9 000 FCFA/échantillon ;
 - Chlore : 4 200 FCFA/échantillon ;
 - Souffre : 4 600 FCFA /Echantillon.

La convention prévoit un rehaussement des prix unitaires de 2% au 31 décembre de chaque année pour tenir compte de l'augmentation des charges fixes, du prix des réactifs et des coûts de mise en œuvre technique. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. Au titre de l'exercice 2025, aucune charge n'a été supportée par SUCRIVOIRE, S.A.



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci



5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

SUCRIVOIRE, S.A.

Attestation des Commissaires aux Comptes établie en application de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars S.A
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 15 mai 2026

Attestation des Commissaires aux Comptes établie en application de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit, conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes professionnelles relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés figurant dans le document joint et s'élevant à huit cent soixante-douze millions neuf cent soixante-treize mille cinq cent soixante-treize (872.973.573) Francs CFA avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales du GIE.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars S.A.



Zana Koné
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe : Relevé du montant global des rémunérations versées aux dirigeants sociaux et salaires les mieux rémunérés



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci



5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

SUCRIVOIRE, S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 15 mai 2026

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du Conseil d'Administration et d'aucun remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars S.A.

Zana Koné
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire

Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.com/ci



5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

Forvis Mazars S.A.
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

SUCRIVOIRE, S.A.
01 BP 8484 Abidjan 01

Le 15 mai 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres de titres nominatifs émis par la Société, établi en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de :

- constater l'existence des registres à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2025;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

SUCRIVOIRE, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2025

FORVIS MAZARS S.A.
Immeuble Le Longchamp 2,
Boulevard Roume 01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. CI-ABJ-01-1976-B14-18354

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Sur la base des travaux effectués et de la déclaration établie par votre société et jointe au présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- l'existence des registres de titres nominatifs émis par votre société;
- leur tenue conforme par rapport aux dispositions contenues dans l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars S.A.



Zana Koné
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

La coupe manuelle de canne à sucre





TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 ÉTABLIS SELON LE SYSCOHADA

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon le SYSCOHADA, approuve lesdits états financiers qui se soldent par un résultat net déficitaire de **6131 800 226 Francs CFA**.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution ayant recueilli à ___ de vote pour et ___ de vote contre, est adoptée à ___.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire de gestion du Conseil D'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables internationales IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat net déficitaire de **7 953 931 798 Francs CFA**.

Cette résolution ayant recueilli à ___ de vote pour et ___ de vote contre, est adoptée à ___.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte de la poursuite des conventions présentées dans ledit rapport, qui ont été autorisées et approuvées sur les exercices précédents, et approuve les conventions ci-après conclues durant l'exercice 2025 :

- Avec les sociétés SIFCA, PALMCI et SAPH

- Avenant n°1 à la convention de gestion de trésorerie SIFCA SA, PALMCI, SAPH, SUCRIVOIRE Conclu le 25 novembre 2025 relatif à l'intégration à la convention des sociétés SAO, TCI et THSP.

- Avec la société ATC COMAFRIQUE

- Avenant N°1 à la convention de Location longue durée d'engins agricoles (full service) en date du 01^{er} octobre 2025 portant réduction du nombre d'engins loués par SUCRIVOIRE et du loyer.

- Avenant N°1 à la convention de location d'engins agricoles (sans entretien) en date du 01^{er} octobre 2025 portant réduction du nombre d'engins loués par SUCRIVOIRE et du loyer.

- Avec la société MOVIS Côte d'Ivoire

- Avenant 11°1 au Contrat de bail à usage professionnel en date du 01 février 2025 portant sur la location d'un entrepôt EXIMAT 3.
- Avenant 11°1 au Contrat de bail à usage professionnel en date du 01 février 2025 portant sur la location d'un entrepôt MI CFS4

Cette résolution ayant recueilli à ___ de vote pour et ___ de vote contre, est adoptée à ___ .

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter en report à nouveau la perte de l'exercice 2025 d'un montant net déficitaire de **6 131 800 226 Francs CFA**.

Le compte « Report à nouveau » dont le solde est débiteur de 11 233 963 167 Francs CFA présentera à la suite de cette affectation, un nouveau solde débiteur de **17 365 763 393 Francs CFA**.

Cette résolution ayant recueilli à ___ de vote pour et ___ de vote contre, est adoptée à ___ .

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

INDEMNITES DE FONCTION AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant brut de **94 117 647 Francs CFA**.

Cette résolution ayant recueilli à ___ de vote pour et ___ de vote contre, est adoptée à ___ .

SIXIÈME RÉSOLUTION :

RATIFICATION DE COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration en date 13 mars 2026 de Monsieur Jean Claude CONQUET, en qualité d'Administrateur en nom propre et en remplacement de monsieur Nicolas MATGROT, démissionnaire, pour la durée restante du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution ayant recueilli à ___ de vote pour et ___ de vote contre, est adoptée à ___ .

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Monsieur Jean Louis Eugène BILLON, arrive ce jour à expiration, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois (03) ans, conformément aux dispositions de l'article 16-2 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution ayant recueilli à ___ de vote pour et ___ de vote contre, est adoptée à ___ .

HUITIÈME RÉSOLUTION :

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution ayant recueilli à ___ de vote pour et ___ de vote contre, est adoptée à ___ .